

**INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS - DAKAR)**

**5ème Promotion (1990 - 1992)**

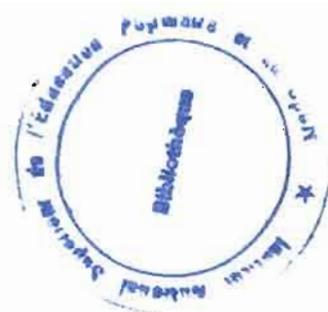
**QUELLES PERSPECTIVES POUR LA FORMATION  
DES ENCADREURS D'EDUCATION PHYSIQUE  
ET SPORTIVE AU BURKINA FASO**

**Monographie pour l'obtention du Certificat d'Aptitude  
aux fonctions d'Inspecteur de l'Education Populaire  
de la Jeunesse et des Sports**

**Présentée par**

**Lédi Ousmane SAWADOGO**

**Juin 1992**



*Dirigé par :*

*Ousmane SANE  
Master en Science de  
l'Activité Physique*

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR  
DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT  
(INSEPS - DAKAR)

5ème Promotion (1990 - 1992)

QUELLES PERSPECTIVES POUR LA FORMATION  
DES ENCADREURS D'EDUCATION PHYSIQUE  
ET SPORTIVE AU BURKINA FASO

Manuscrit pour l'obtention de Licence et d'Applaudissement  
en fonction de l'Inspecteur de l'Education Populaire  
de la Jeunesse et des Sports

Présenté par

Lédi Ousmane SAWADOGO

juin 1992

Dirigé par :

OUSSOUF SAHÉ  
Maître en Science de  
l'Activité Physique

**DEDICACE**

**A mon père in memorum**

**et**

**à ma mère**

**qui ont consenti des sacrifices inestimables  
pour m'ouvrir le chemin de ce destin**

**A mon épouse Aminata dont le courage inébranlable  
et le soutien constant m'ont permis d'effectuer  
ce second stage loin de la famille,**

**A mes enfants Aïba, Aïmane, Ayade  
qui ont payé de leur affection paternelle**

**A tous mes amis pour leurs conseils judicieux**

## REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la Mission d'Aide et de Coopération de la République Française qui nous a permis d'effectuer ce stage dans de bonnes conditions.

Nous remercions tout particulièrement Monsieur Ousmane SANE, qui a dirigé nos travaux avec perspicacité malgré ses nombreuses sollicitations.

Nous exprimons nos sentiments de satisfaction à Monsieur Michel Déronzier pour sa contribution remarquable à la réalisation de notre étude.

Merci à l'administration de l'INSEPS pour nous avoir admis à ce stage et à tous les formateurs pour le travail abattu.

Nous exprimons notre reconnaissance à toute la famille Diouf à la Médina pour la "Téranga" légendaire dont nous avons été l'objet et en particulier Mlle Mame Khary Diouf dont la compétence et la disponibilité nous ont permis de réaliser nos travaux dans les délais souhaités ;

A Mlle Marie Diène, Secrétaire à l'INSEPS pour sa constante disponibilité sans calcul.

Nos remerciements à tous les collaborateurs du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Burkina Faso, les enseignants d'EPS et tous ceux qui ont été utiles à la présente étude.

## ERRATA

- Page 8 : 1ère ligne - lire "constat" au lieu de constant
- Page 10 : 9ème ligne - "L'attitude des élèves ..... caractérisée"  
11ème ligne - "justifie"
- Page 13 : 3e paragraphe, 3ème ligne : "repris" au lieu de "reprises"
- Page 15 : 1.1.2 Au secondaire : 5ème ligne : infrastructures "adéquates" au lieu de "inadéquates"
- Page 16 : 7ème paragraphe, 3ème ligne : lire "soit qu'elle n'ait pas été prévue" au lieu de "soit qu'il n'ait pas été prévu"
- Page 20 : 2ème ligne : lire "reçoit" au lieu de "reçoivent"  
7ème paragraphe, 1ère ligne : "les épreuves physiques"
- Page 21 : - Deuxième tiré : lire "tenir compte des difficultés" au lieu de "tenir compte les difficultés"  
- 11ème ligne : Les horaires passent
- Page 22 : 1.1.3. A l'université : lire En France "les décrets" au lieu de "le décret"
- Page 36 : Dernier paragraphe, avant dernière ligne : lire "200.000.000" au lieu de "200.000"
- Page 60 : 1.3.3.1. La formation des Maîtres : 1ère ligne : lire "aux maîtres d'EPS" au lieu de "aux Maîtres d'EPS"
- Page 63 : 13ème ligne : lire "presque exclusivement" au lieu de "presqu' exclusivement"
- Page 64 : 9ème ligne : "les contenus ..... ne correspondent pas"
- Page 81 : 5ème ligne : lire "Malgré ..... les trois premières places, la majorité" au lieu de "Malgré ..... les trois premières places. La majorité"
- Page 84 : 3ème ligne : "Possibilités physiques"
- Page 112 : 13ème ligne : "le recrutement ..... devrait"
- Page 114 : Dernière ligne : "limiteraient et généraient"
- Page 119 : 15ème ligne : "les caractéristiques personnelles"
- Page 120 : 18ème ligne : "l'EPS ne semble plus"

De la figure 5 à la figure 9, la légende concerne uniquement la répartition des résultats par sexe (partie droite)

- Page 78 : Lire la même légende à la Figure n°6 :

 Garçons  Filles

Les rectangles de droite sont hâchurés sur la Figure (Présentation par sexe)

## AVANT-PROPOS

La présente étude vient concrétiser une idée qui a germé en nous dès les premières années de notre vie professionnelle. Face à la faible crédibilité de l'enseignant d'EPS et à la mauvaise audience de la discipline qu'il enseigne, il est particulièrement difficile de demeurer indifférent.

Loin d'être un document qui offre des solutions miracles, ce travail se veut un cadre théorique de réflexion sur la mise en oeuvre d'un programme cohérent et rationnel de formation de nos cadres d'éducation physique et sportive.

Je voudrais, à ce propos rendre hommage à tous ceux qui, dans le cadre d'une étude globale ou spécifique, ont déjà approché la question.

Puisse notre modeste contribution ainsi que la somme des efforts des uns et autres servir de déclic à une véritable adaptation de la formation de nos techniciens d'encadrement de l'EPS pour une action harmonieuse et efficiente.

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1	Statistiques de la formation : décennie 1960-1970
Tableau n°2	Pays d'accueil du personnel formé de 1960 à 1970
Tableau n°3	Statistiques de la formation du personnel d'EPS dans la deuxième décennie de l'indépendance, 1971-1980
Tableau n°4	Pays d'accueil du personnel formé de 1971 à 1980
Tableau n°5	Statistiques de la formation du personnel d'EPS dans la troisième décennie, 1981-1981
Tableau n°6	Pays d'accueil du personnel formé de 1981 à 1991
Tableau n°7	Récapitulatif des effectifs par filière et par pays d'accueil
Tableau n°8	Récapitulatif par filière
Tableau n°9	Valeurs numériques de déperdition
Tableau n°10	Statistique de la formation des cadres de jeunesse et d'animation de 1960 à 1991
Tableau n°11	Répartition par cycle et par sexe des enseignants formés à l'INS
Tableau n°12	Répartition des élèves selon leur vécu en EPS
Tableau n°13	Répartition des élèves selon la qualification des encadreurs
Tableau n°14	Répartition des élèves selon le nombre d'heures d'EPS par semaine
Tableau n°15	Répartition des élèves selon les informations reçues par rapport aux études en EPS.

## LISTE DES FIGURES

- Figure n°1 Courbe d'évolution numérique du personnel formé dans la première décennie de l'indépendance
- Figure n°2 Courbe d'évolution numérique de la formation du personnel d'EPS dans la deuxième décennie de l'indépendance
- Figure n°3 Courbe d'évolution numérique de la formation du personnel d'EPS dans la troisième décennie de l'indépendance
- Figure n°4 Représentation graphique de la formation dans les deux filières de l'INS
- Figure n°5 Répartition des élèves concernant l'appréciation du volume horaire
- Figure n°6 Répartition des élèves selon le degré d'importance accordée à l'EPS
- Figure n°7 Répartition des élèves selon le rang attribué à l'EPS par rapport aux autres disciplines
- Figure n°8 Répartition des élèves selon leur degré de motivation au cours d'EPS
- Figure n°9 Répartition des élèves en fonction de leur source d'information par rapport à l'EPS
- Figure n°10 Répartition des élèves selon leur perception et par rapport aux différents repères
- Figure n°11 Répartition des enseignants selon leur appréciation de la formation reçue
- Figure n°12 Répartition selon les critères d'appréciation d'une bonne formation
- Figure n°13 Répartition des enseignants selon les critères d'appréciation retenus pour une bonne formation
- Figure n°14 Répartition des enseignants selon leur critère de détermination d'une formation efficiente
- Figure n°15 Démarche d'identification du profil des professeurs adjoints et stratégies de leur formation et de leur utilisation

## TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	8
CHAPITRE I      SITUATION GENERALE DE L'EPS ET DE LA FORMATION DES CADRES D'EPS	1
1.1    L'évolution de l'EPS à l'école	13
1.1.1    Au primaire	13
1.1.2    Au secondaire	15
1.1.3    A l'université	22
1.2    Bilan de la formation depuis l'indépendance (1960)	23
1.2.1    Les aspects quantitatifs	34
1.2.2    Les aspects qualitatifs	34
1.3    L'Institut National des Sports	36
1.3.1    Aperçu historique et présentation	36
1.3.2    Les grandes lignes des programmes et contenus de la formation à l'INS	42
1.3.2.1    La formation des maîtres d'EPS	42
1.3.2.2    La formation des professeurs adjoints d'EPS	47
1.3.3    Analyse de la formation à l'INS	60
1.3.3.1    La formation des maîtres	60
1.3.3.2    La formation des professeurs adjoints	63

CHAPITRE II	METHODOLOGIE	65
2.1	Les sujets	66
2.1.1	Les élèves	66
2.1.2	Les enseignants	68
2.2	Le questionnaire	69
2.2.1	Au niveau des élèves	69
2.2.2	Au niveau des enseignants	69
2.3	Le protocole	69
2.3.1	Au niveau des élèves	69
2.3.2	Au niveau des enseignants	70
2.4	Collecte des données	70
2.4.1	Chez les élèves	70
2.4.2	Chez les enseignants	71
2.5	Traitement des données	71
2.5.1	Les élèves	71
2.5.2	Les enseignants	71
CHAPITRE III	PRESENTATION DES RESULTATS	72
3.1	Les acteurs de l'EPS : Les élèves	73
3.1.1	L'importance de l'EPS	73
3.1.2	Les sources d'information	86
3.1.3	Quelle perception les élèves se font-ils de l'EPS ?	89
3.2	Les animateurs de l'EPS : Les enseignants	99
CHAPITRE IV	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	110

## INTRODUCTION

L'un des objectifs fondamentaux assignés par la politique des Etats Africains après les indépendances, était de préparer et de favoriser une vie décente au profit du citoyen. Celui-ci doit être apte à supporter les conditions imposées par le contexte de son environnement social et s'impliquer activement dans le processus de développement de son pays.

Au delà des considérations idéologiques, raciales ou culturelles, un constant se dégage de toute plateforme politique : la formation d'un type d'homme sain d'esprit et de corps utile à sa société.

Pour ce qui concerne le Burkina Faso, toutes les disciplines concourant à la réalisation d'un tel objectif furent dès lors ciblées. La formation des cadres des différents secteurs ministériels venait ainsi d'être entamée pour relever le défi de l'avenir et assurer une réelle indépendance. Dans une moindre mesure, l'éducation physique fut concernée.

Compte tenu des tâches urgentes à accomplir, les gouvernants pouvaient-ils réellement prendre en compte un secteur à priori improductif comme l'Education Physique et Sportive. On pourrait alors comprendre pourquoi la formation des cadres d'EPS traîne par rapport à celle des secteurs jugés plus productifs.

Si la recherche du développement est le dénominateur commun de toutes les actions gouvernementales, il eût fallu dégager les moyens efficaces et adéquats pour soutenir le processus. Certains de ces moyens ont dû échapper à l'attention des autorités du Burkina Faso à l'aube de son indépendance. Il en est ainsi de l'Education Physique et Sportive (EPS), discipline d'épanouissement aux vertus insoupçonnées. En effet, la charte internationale de l'éducation physique et sportive, proclamée par la Conférence Générale de l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), réunie à Paris, en sa vingtième session, le 21 Novembre 1978 réaffirmait les vertus de l'EPS à son article 2 qui stipule :

"L'éducation physique et le sport, dimensions essentielles de l'éducation et de la culture, doivent développer les aptitudes, la volonté et la maîtrise de soi de tout être humain et favoriser sa pleine intégration dans la société. La continuité de l'activité physique et de la pratique du sport doivent être assurées durant toute la vie, au moyen d'une éducation globale, permanente et démocratisée.

Au niveau de l'individu, l'éducation physique et le sport contribuent à la préservation et à l'amélioration de la santé et à une saine occupation des loisirs et permettent à l'être humain de mieux résister aux inconvénients de la vie moderne. Au niveau de la communauté, ils enrichissent les rapports sociaux et développent l'esprit sportif (fair-play) qui, au-delà du sport lui-même, est indispensable à la vie en société".

Si cette juste compréhension en avait été faite très tôt, sans nul doute que le slogan "un peuple sain est un peuple productif" serait venu à son heure.

A l'instar de toutes les autres disciplines d'enseignement, l'EPS n'a pas bénéficié de liberté de manoeuvre dans l'organisation des apprentissages (savoir, savoir-faire) puisqu'à l'indépendance les programmes appliqués ne sont autres que ceux des pays colonisateurs. Il suffit de remonter le cours de l'histoire de notre système éducatif pour s'en convaincre ; les quelques réformes déjà tentées démontrent que nous sommes toujours au stade du balbutiement.

Pendant ce temps, la science évolue sans cesse, et les contextes socio-économiques restent non adaptés à cette réalité. Or, toute action qui se veut efficiente aujourd'hui doit nécessairement demeurer solidaire à cette évolution.

L'EPS occupe une dimension appréciable dans la gamme des disciplines enseignées à l'école dans les pays développés. Lentement mais sûrement, elle gagne actuellement du terrain dans le système scolaire des pays africains. Elle demeure un besoin incontournable au regard de ses objectifs éducatifs.

Cependant, au Burkina Faso, des indicateurs manifestes sont révélateurs de la mauvaise compréhension et des difficultés actuelles de l'EPS. Au niveau de la formation, on peut noter après 10 ans d'indépendance que seulement 22 maîtres d'EPS, 1 professeur d'EPS et 2 inspecteurs de la Jeunesse et des Sports ont été formés. L'Institut National des Sports créé en 1975 n'a ouvert ses portes qu'en Octobre 1976. Cela se justifiait-il par un manque de moyens ou d'intérêt ? Le constat est là.

L'attitude des élèves pendant les cours d'EPS, caractérisé par les absences injustifiées, les dispenses fallacieuses, la faible volonté de participation et l'indiscipline justifient l'incompréhension dont l'EPS fait l'objet au sein de l'institution scolaire. A cela s'ajoute le mauvais comportement de certains

enseignants d'EPS devant les élèves et le collectif des enseignants de l'établissement. D'où l'image négative de l'EPS et de l'enseignant.

A l'échelon supérieur, la quote part réservée à l'EPS aux examens avant une date très récente l'a releguée au dernier plan. Pendant que des filières de formation de cadres d'EPS s'ouvrent d'autres disparaissent. A quel besoin correspondait cette action ? L'incohérence de la politique de formation dûe essentiellement à l'instabilité politique (12 Ministres de la Jeunesse et des Sports de 1971 à 1991) a accentué le mal que traîne la formation et partant, l'EPS depuis de longues années.

Malgré les efforts consentis en ce moment au Burkina Faso, des difficultés énormes demeurent sur le terrain. Il importe donc de s'interroger, de faire un diagnostic général de l'EPS à l'école, dans le but de proposer des solutions adéquates dans le domaine de la formation des cadres d'EPS.

La logique qui sous-tend le contexte actuel pourrait être mieux interprétée à travers un bref historique de l'EPS à l'école Burkinabé et le bilan de la formation des cadres d'EPS depuis l'indépendance.

Dès lors la question fondamentale qui se dégage de cette situation est de savoir comment, où et quel profil de technicien former pour aplanir au maximum les difficultés que rencontre l'EPS.

Ainsi, notre étude comportera quatre parties :

- Dans une première partie, nous tenterons après l'introduction, de repérer le "faux départ" de l'EPS à travers son évolution.
- La seconde partie sera consacrée à la démarche méthodologique de l'exploitation de notre enquête.
- La présentation des résultats constituera la troisième partie.
- Et enfin, la quatrième partie concernera les conclusions et les recommandations issues de notre étude.

## **CHAPITRE I**

### **SITUATION GENERALE DE L'EPS ET DE LA FORMATION DES CADRES D'EPS**

## 1.1 EVOLUTION DE L'EPS A L'ECOLE

### 1.1.1. Au Primaire

D'une manière générale, la pratique de l'Education Physique (EP) à l'école primaire est plus ancienne et plus systématique qu'elle ne l'a été au secondaire. Cette pratique tire ses sources de l'histoire des colonies françaises. En effet, c'est le congrès colonial de 1903 sur l'enseignement de l'EP en Afrique occidentale qui a jeté les bases de cette discipline. Cependant, les colonisateurs voulaient agir sur la jeunesse à travers l'armée et l'école pour l'assimilation de leur culture coloniale. La circulaire 706/1 du 2/9/1924 créait dans chaque colonie un comité d'instruction physique et de préparation militaire. Le 22 Août 1942, par arrêté 2964/P est créée une Direction Générale de l'Instruction Publique, de l'Education Générale et des Sports de l'AOF et du Togo. Ainsi, le programme scolaire prévoyait une demi-heure d'éducation physique par jour dans chaque classe.

Seulement, la méthode d'animation employée jusqu'alors était l'hébertisme. Si la méthode naturelle de Georges Hébert a connu une audience importante à son temps, elle n'a cependant pas échappé aux critiques acerbes des autres tendances d'animation sportive.

En effet, le lancer, le porter, le grimper, la course qui constituaient, entre autres, la toile de fond de la méthode d'Hébert étaient systématiquement reprise à chaque séance d'EP. L'analyse profonde de cette méthode a permis, malgré ses mérites, de déceler un enfermement de l'individu dans un stéréotype qui limitait considérablement ses possibilités d'épanouissement.

Cette situation pourrait expliquer la non réceptivité des élèves une fois parvenus au secondaire.

Pour résoudre ce problème, de nouvelles méthodes d'animation sportives ont été introduites dans le programme de formation des instituteurs à partir de 1980. Les écoles pilotes au niveau de Ouagadougou ont bénéficié de l'expérience d'un expert canadien en la matière.

En 1986, le nouveau centre de formation des instituteurs (ENEP<sup>1</sup> de Coumbila) recevait un professeur d'EPS, spécialiste d'animation sportive. Cette affectation visait à préparer la nouvelle génération d'enseignants aux techniques d'animation sportive.

Afin que les enseignants d'EPS puissent répondre à tout moment aux sollicitations des instituteurs de leur région, l'institut national des sports a prévu à partir de 1982 l'animation sportive dans le programme de la formation des enseignants d'EPS.

En définitive, les nouveaux instituteurs étaient confrontés à un sérieux problème de choix. En effet, l'hébertisme était exigé à ces instituteurs stagiaires pour leurs différents examens. Ils ne pouvaient y déroger. Les instituteurs étaient très embarrassés. Fallait-il abandonner les nouvelles techniques acquises ou renouer avec celles qui étaient reconnues par l'institution scolaire ?

A cette question, le ministère de la Jeunesse et des Sports allait tenter d'apporter une solution.

En engageant ce vaste programme de réorientation de l'EPS à l'école primaire, le ministère s'est donc rendu compte qu'il a mis la charrue avant les boeufs.

L'hébertisme est la méthode officielle depuis plusieurs décennies dans les programmes scolaires.

Les inspecteurs et les conseillers pédagogiques principaux superviseurs de l'enseignement primaire n'entendaient pas abandonner cette vieille méthode qui entraînait désormais dans les traditions.

Grâce à une action concertée, un Kiti (appellation du décret après l'avènement de la révolution d'août 1983) d'application de l'animation sportive sur toute l'étendue du territoire national fut pris en 1988. Pour le rendre opérationnel, le ministère de la Jeunesse et des Sports devait très vite passer à la formation des formateurs. Il procède dans un premier temps à un séminaire de

---

<sup>1</sup>. ENEP : Ecole Nationale des Enseignants du Primaire.

sensibilisation suivi d'un séminaire de formation des conseillers et des inspecteurs des 2 plus grandes villes du Burkina Faso, Ouagadougou et Bobo.

Dans une seconde phase, chaque inspecteur devra se charger de la formation de son personnel enseignant grâce à la contribution technique du ministère de la jeunesse et des sports.

En 1991, l'animation sportive connaît une application effective dans les écoles primaires. En 1992, les instituteurs seront notés en EPS sur la base de la nouvelle méthode. Un pari important venait d'être gagné.

### 1.1.2. Au Secondaire

Si l'EPS à l'école primaire est restée solidaire de l'esprit des textes de l'ancienne métropole, au niveau du secondaire, des contraintes objectives n'ont pas permis l'application rigoureuse desdits textes. Le manque de "cadres" et d'infrastructures inadéquates constituent entre autres les obstacles qui ont miné jusque là l'évolution de l'EPS au Burkina Faso.

Le bilan de la formation des "cadres" d'EPS, qui va suivre, mettra en évidence cette situation.

Les instructions officielles du 1er Octobre 1946, émanation des instructions officielles du 20 Juin 1923, ainsi que celles de 1967 définissaient et dégageaient l'esprit et les textes qui régissaient l'EPS à l'Ecole.

Dans la forme, l'application de ces instructions coloniales est toujours respectée. Dans le fond beaucoup de choses méritent d'être évoquées.

Du point de vue quantitatif, la période post-coloniale est marquée par un déficit crucial en cadres. La trentaine d'établissements secondaires existants en 1970 comptait un faible effectif de l'encadrement de l'EPS.

Vingt (20) maîtres d'EPS, un professeur d'EP et deux inspecteurs de la jeunesse et des sports constituaient cet effectif.

Au moins, un tiers de ces établissements ne pouvait disposer d'un enseignant d'EPS au regard de l'effectif mentionné. Or, la fin du 1er ou du second cycle est sanctionné par un examen d'épreuves physiques conformément à l'esprit des instructions officielles héritées. Comment pouvait-on alors relever cette contradiction.

Prenons par exemple, le cas de ces 3 fonctionnaires que nous avons discrètement interrogés sur leur vécu en EPS au cours de leur périple scolaire. Ils sont en activité respectivement depuis 12 ans, 15 ans et 19 ans.

Le premier dit avoir eu 2 mois de cours d'EPS en 6e, et aucune séance d'EPS en 5e et en 2e.

Le second nous confie qu'il n'a jamais eu de cours d'EPS au premier cycle. Il en a cependant bénéficié en 1ère et en Terminale.

Le troisième nous révèle avec un sourire serein que l'EPS ne l'a jamais attiré durant ses études scolaires.

Ces 3 cas intéressants quoique statistiquement insignifiants, s'inscrivent parfaitement dans la situation décrite plus haut.

Dans le meilleur des cas, la majorité des élèves ont éffleuré le cours d'EPS pendant leurs études. Dans le pire des cas, l'EPS n'est pas connue des élèves. Soit qu'il n'ait pas été prévu dans les emplois du temps, soit par manque d'enseignant. L'EPS était généralement réduit au jeu et au football notamment.

Du point de vue qualitatif, que pouvait-on mieux attendre de l'EPS?

La compréhension tronquée que les élèves en avaient s'est concrètement traduite par leurs absences régulières au cours d'EPS ponctuées par la course effrénée aux dispenses.

La cotation des épreuves physiques aux examens du Brevet (majoration de 1 à 5 points) et du Baccalauréat (points en plus ou en moins) a fortement développé chez les élèves une hostilité et un mépris pour l'EPS.

La tâche s'annonçait alors difficile pour les autorités de tutelle. Sans désarmer, des actions importantes ont été menées pour tirer l'EPS de ses difficultés, il s'agit de :

- l'organisation des séminaires et des conférences pédagogiques ;
- du recyclage des enseignants du public et la formation des enseignants du privé ;
- l'organisation des examens d'EPS,
- l'élaboration des textes officiels.

#### 1.1.2.1. L'organisation des séminaires et des conférences pédagogiques

Compte tenu de ce qui précède, une approche du phénomène avait déjà été faite à travers des séminaires sur l'éducation physique et le sport ainsi que des conférences pédagogiques.

A ce titre, on peut citer :

- 1964 : Séminaire national sur le sport scolaire
- 1971 : Journée d'étude sur le sport national
- 1974 : Séminaire National sur l'éducation physique et le sport,
- 1980 : Séminaire national de l'A.S.E.P.
- 1982 : Séminaire national sur l'enseignement de l'EP au second degré
- 1984 : Séminaire national sur l'éducation physique et le sport,
- 1989 : Critique de la programmation et modalité des examens du BEPC et du BAC
- 1990 : Analyse de l'enseignement d'EPS au Burkina Faso

1991 : L'enseignement de l'endurance dans le secondaire et l'animation sportive au primaire.

Le manque d'archives ne nous a pas permis de prendre connaissance du contenu de certains séminaires, mais il doit s'agir probablement d'une recherche, d'une harmonisation et du développement de l'éducation physique et du sport.

#### 1.1.2.2 Recyclage des enseignants des établissements publics et formation de ceux des établissements privés

La volonté tardive mais certaine des autorités à faire face au faible effectif des enseignants d'EPS, s'est traduite par la formation tous azimuts d'enseignants d'EPS dans les centres spécialisés d'Abidjan, d'Algérie, de Yaoundé et de certains pays européens (France, Roumanie, Espagne).

Le tournant décisif de cette volonté a été marqué par la création de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et Sportive.

Le rythme du recrutement passe de 6 en 1968 (première promotion de maîtres sortis de l'INJS d'Abidjan) à 17 en 1979 (1ère promotion formée à l'INJEPS de Ouagadougou).

On peut constater que le recrutement annuel a triplé en 10 ans.

Mais avec l'avènement de la révolution en Août 1983, l'enthousiasme populaire a entraîné l'implantation massive des établissements secondaires dans les plus petits départements. Ces établissements qui ont poussé comme des champignons, n'ont pas tenu compte de la planification de l'éducation nationale qui, devant ce fait accompli, devait y assurer l'enseignement.

Au niveau de l'éducation physique, l'INS a recruté à la fois 30 stagiaires en 1988 après une suspension de la formation des maîtres d'EPS de 1985 à 1988. Ce nombre est passé à 60 en 1990. Ce même nombre sera reconduit en principe en 1991.

Le souci des autorités du ministère de l'Education Nationale de contrôler fermement l'émergence des établissements secondaires et la volonté du ministère de la Jeunesse et des Sports, contribueront à aplanir cette pénurie d'enseignants à moyen terme. Cela se traduira concrètement par la mise à la disposition des établissements secondaires publics et conventionnés d'au moins un enseignant d'EPS.

L'affectation des enseignants d'EPS dans les établissements privés conventionnés et dans quelques établissements privés a atténué le recrutement anarchique des enseignants sans expérience en la matière.

Cependant, l'augmentation considérable de ces établissements privés a relancé le phénomène.

Pourtant des textes règlementent le recrutement des enseignants privés d'EPS qui ne sont autorisés à enseigner qu'après appréciation de leur diplôme.

Les règles du jeu ne sont malheureusement pas respectées par les chefs de ces établissements privés, mûs par le seul intérêt de dépenser le moins possible.

L'effort de sensibilisation se poursuit.

En 1991, le Burkina Faso compte 171 établissements d'enseignement secondaires dont 96 établissements publics, 14 privés conventionnés et 61 privés.

Les établissements susceptibles donc de bénéficier de l'affectation d'un enseignant d'EPS sont au nombre de 110.

Les établissements privés représentent 55,45 % des établissements bénéficiant officiellement des cours d'EPS.

Même si la question était résolue dans les établissements publics, elle demeure importante dans le privé quand on sait que l'élévation du taux de scolarisation et le faible revenu des parents ont entraîné une fréquentation démesurée de ces établissements privés.

Cela voudra dire qu'au moins le 1/3 des élèves burkinabé ignore l'EPS ou en reçoivent de mauvaises informations pendant leur scolarité. Pourtant, ils n'échappent pas aux épreuves d'examen. Que faire ? Le ministère a choisi de mener le combat sur un seul front.

#### 1.1.2.3. L'organisation des examens d'EPS

L'organisation des épreuves sportives aux examens et concours a connu une évolution qui traduit clairement cette volonté de sauver l'EPS. Malgré le caractère obligatoire de l'EPS au brevet et au baccalauréat, les élèves réussissaient à contourner le système en justifiant leur inaptitude par des dispenses anarchiques.

Cette attitude des élèves quoique défendable a retenu l'attention des autorités de tutelle.

En effet, la majoration de 1 à 5 points au BEPC, le bénéfice des points supplémentaires ou le retrait des points au baccalauréat ne pouvait que renforcer cette attitude des élèves.

C'est pourquoi depuis 1989, grâce à une concertation inter-ministérielle :

- l'obtention des dispenses est soumise à une formalité plus sérieuse.
- L'EPS constitue désormais une matière entière, bénéficiant d'un coefficient un (1) au baccalauréat depuis 1989 et au BEPC depuis 1990.

A partir de la session 1992, les examens techniques appliqueront le même coefficient en EPS.

Dans la plupart des concours, les épreuves physique sont obligatoires voire éliminatoires.

Elles constituent même des épreuves de présélection pour l'accès à certaines écoles professionnelles notamment à l'INS, la police, la douane, la gendarmerie pour ne citer que celles-ci.

Cette organisation donne ainsi un cachet particulier à l'EPS et au Sport.

#### 1.1.2.4. L'élaboration des textes officiels et de l'enseignement de l'EPS

L'enseignement de l'EPS bénéficie d'un ensemble de mesures visant à lui donner sa place dans l'éducation globale de l'individu.

Ces mesures se traduisent concrètement :

- par la publication des instructions officielles le 22 janvier 1988 avec une période transitoire de 2 ans.
- Ces instructions officielles ont eu le mérite de tenter de tenir compte les difficultés constatées sur le terrain.

A la même période la programmation des activités physiques et sportives (APS) dans les établissements secondaires a été consignée dans un document mis à la disposition de tous les enseignants.

S'agissant des instructions officielles, les horaires d'EPS passe de 2 à 3 h dont une heure de cours théorique.

Quant à la programmation des APS, elle vise à uniformiser l'enseignement et les programmes sur toute l'étendue du territoire.

Au niveau du contrôle pédagogique, aucune structure opérationnelle n'avait permis le suivi des enseignants sur le terrain. Depuis les cinq dernières années des tentatives ont vu le jour. On citera en passant la création d'une inspection pédagogique en 1986 qui n'a pas été fonctionnelle pour faute de personnel.

A partir de 1988, la Direction de l'EPS avec un personnel très réduit a essayé de couvrir la carte scolaire pour recenser les difficultés de l'enseignant face à ses élèves et à son environnement.

Les moyens de plus en plus limités ne permettent pas d'envisager pour l'instant une inspection notée, mais une supervision, une sensibilisation des enseignants en vue de prestations meilleures.

L'accroissement du nombre des inspecteurs pourrait renforcer l'action de cette direction.



L'application de ces textes quoique timide est effective dans beaucoup d'établissements.

Certains chefs d'établissements handicapés par leur mauvaise compréhension de l'EPS hésitent encore à encombrer les emplois du temps.

Avec l'effort et la détermination de toutes les parties prenantes, ces pesanteurs seront éliminées à terme.

### 1.1.3 A l'Université

Que l'on se situe dans le contexte de l'ancienne métropole qui a initié les instructions officielles ou celui des pays coloniaux, la pratique de l'EPS à l'université s'est avérée difficile voire impossible.

En France, le décret du 27 février 1953 et du 5 Novembre 1953 rendent obligatoire l'organisation de l'EPS des étudiants. Mais ces textes ne sont pas appliqués par manque de cadres, d'installations et de moyens. On n'en dirait pas mieux de nos jeunes universités.

L'université de Ouagadougou a reçu officiellement un enseignant d'EPS en 1979. Depuis ce temps, un service de sport y a été créé. Coiffé par un professeur d'EPS, il est essentiellement chargé de coordonner, animer et susciter la pratique sportive des étudiants sur le campus et d'organiser les compétitions au plan national et international. L'université marque ainsi la fin de la pratique de l'EPS à l'école.

Pourtant, les instructions officielles ont prévu 3 heures d'EPS obligatoire pour les 3 premières années de faculté dont 2 heures de pratique optionnelle et 1 heure de théorie.

Chaque année est sanctionnée par un examen d'EPS affecté du coefficient 1.

Non seulement ces instructions n'ont pas été effectives, mais aussi aucune disposition (spatiale et temporelle) ne se prête à leur application. C'est à l'occasion des 8e jeux universitaires tenus à

Ouagadougou en décembre 1989, que la plupart des infrastructures sportives ont pris une forme présentable. A l'heure actuelle l'université ne possède pas un terrain de football digne de ce nom. Un mini-stade en construction attend d'être achevé, or les infrastructures sportives pourraient constituer un appât irrésistible pour la pratique sportive à l'université.

Malgré toute cette entrave, on peut noter la participation de l'université de Ouagadougou à plusieurs rencontres amicales internationales et à quelques universiades. Elle a participé, pour la première fois en 1979, aux universiades de Mexico.

Ses résultats obtenus à ces différentes compétitions ne sont pas décevants dans l'ensemble. Ils pouvaient encore être meilleurs si les étudiants en provenance des établissements secondaires avaient eu une pratique saine et assidue de l'EPS.

L'action du service de sport de l'université vise à éviter la rupture de la pratique sportive au secondaire et à l'université.

Malgré sa sensible évolution qualitative, l'EPS traîne toujours des séquelles de préjugés sévères. C'est pourquoi, tous les facteurs limitants doivent être parfaitement intégrés dans toutes nos actions novatrices.

## 1.2. Bilan de la formation des cadres

C'est en 1971 qu'un Ministère autonome chargé de la Jeunesse et des Sports a été créé. Malgré le désir de rattraper le temps perdu (10 ans), le rythme et les filières de formation n'ont pas semblé répondre à des objectifs précis.

Pour mieux comprendre l'évolution des formations depuis l'indépendance, nous allons présenter sous forme de tableaux et figures les statistiques des périodes décennales : 1960-1970, 1971-1980, 1981-1991.

Nous traduirons ensuite ces statistiques par des courbes d'évolution en fonction des filières de formation.

En complément d'information, les pays d'accueil de ces formations et le nombre de stagiaires reçus seront présentés.

Un commentaire global sur les différents tableaux et courbes nous permettra de mieux éclairer le bilan de la formation.

Filière	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	TOTAL
MEPS	*	1	3	1	1	1	3		6	6	-	22
Profs					1							1
Inspectionneurs					2							2
Total	*	1	3	1	2	1	1	-	6	6	-	25

Tableau n°1 Statistiques de la formation : décennie 1960-1970

\* Deux maîtres d'EPS ont été formés avant l'indépendance.

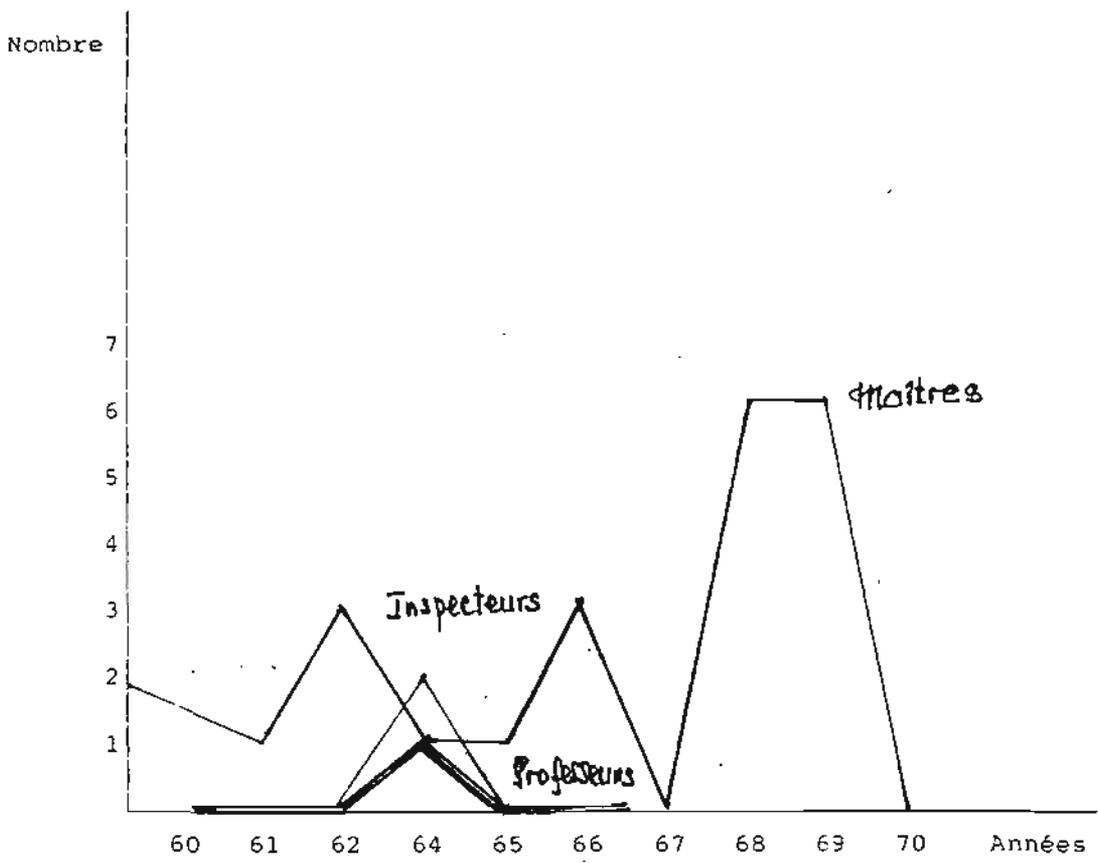


Figure n°1 Courbe d'évolution numérique du personnel formé dans la première décennie de l'indépendance

Filière	Maîtres	Professeurs	Inspecteurs
Pays			
France	12	1	2
Abidjan	12	-	-
Total	24	1	2

Tableau n°2 Pays d'accueil du personnel formé de 1960 à 1970

	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	TOTAL
Maîtres d'EPS	3	2	-	5	9	14	11	16	17	15	92
Conseil- lers Sportifs								2	2	1	5
Professeurs d'EPS			1	-	-	2	4	6	2	7	22
Inspecteurs						1	1	2	1	2	7

Tableau n° 3

Statistiques de la formation du personnel d'EPS  
dans la deuxième décennie de l'indépendance  
(1971-1980)

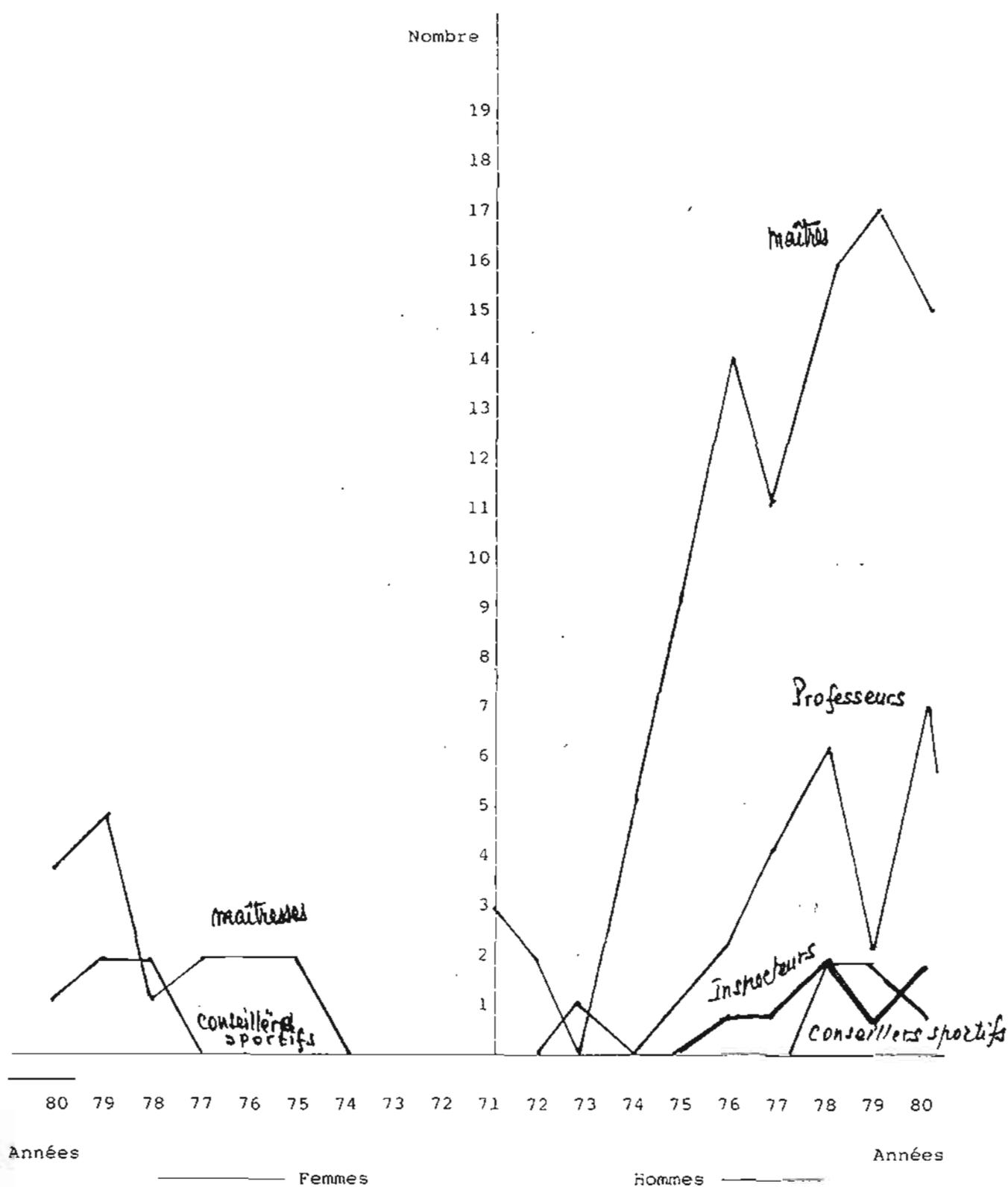


Figure n°2 Courbe d'évolution numérique de la formation du personnel d'EPS dans la deuxième décennie de l'indépendance

Pays ou ville	Maîtres	Conseillers Sportifs	Professeurs	Inspecteurs
Abidjan	47	-	10	-
Alger	6	-	4	-
Espagne	-	-	1	-
France	-	5	3	7
Roumanie	-	-	1	-
TOTAL	53	5	19	7

Tableau n°4 Pays d'accueil du personnel formé de 1971 à 1980

Filières	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	TOTAL
Maîtres d'EPS	19	18	18	17	19	18	21	-	-	-	30	130
Conseillers	3			1	-	-	-	-	-	-	-	4
Professeurs adjoints	-	-	-	-	-	11	17	15	14	15	-	85
Professeurs	4	-	4	5	5	5	2	7	-	-	3	35
Inspecteurs							2	1	-	-	2	5
Formation post-universitaire					1					1		2

Tableau n° 5 Statistiques de la formation du personnel d'EPS dans la troisième décennie, 1981-1991

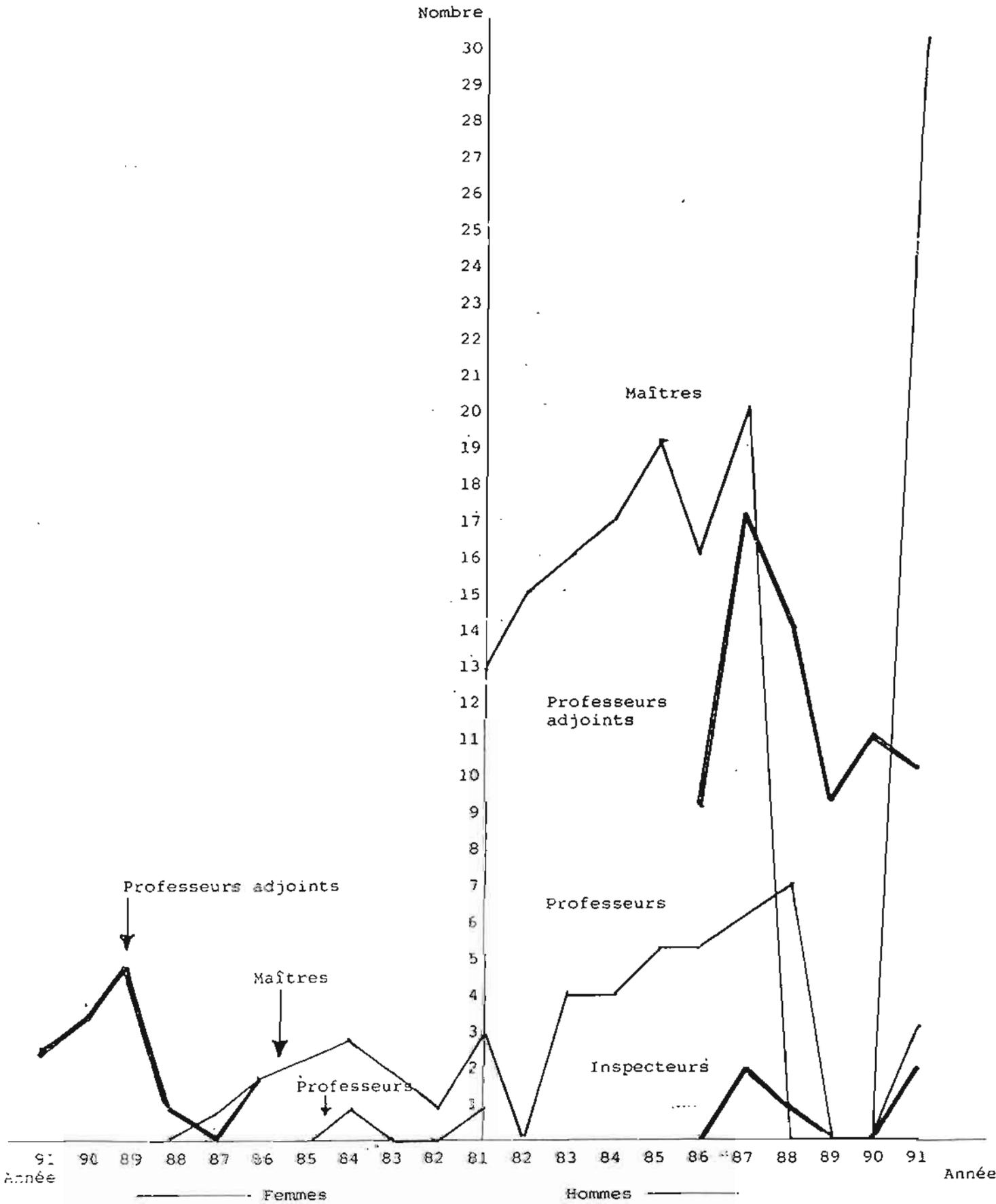


Figure n°3 Courbe d'évolution numérique de la formation du personnel d'EPS dans la troisième décennie de l'indépendance

Pays ou villes	Maîtres	Conseillers	Profs adjoints	Professeurs	Inspecteurs	Post-universitaire
Abidjan	-	1	-	27	5	-
Allemagne	-	1	-	-	-	-
Canada	-	-	-	-	-	1
France	-	2	-	-	-	1
Ouagadougou	160	-	85	-	-	-
Yaoundé	-	-	-	4	-	-
Total	160	4	85	31	5	2

Tableau n° 6

Pays d'accueil du personnel formé de 1981 à 1991

Pays ou villes	Maîtres		Conseillers		Profs Adj.		Professeurs		Inspecteurs		Post-universitaire	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Abidjan	57	7		1			38	2	5			
Alger	6						4					
Allemagne			1									
Canada											1	
Espagne							1					
France	12		5	2			6		9		1	
Ghana												
Ouagadougou	165	27			70	15						
Roumanie							1	-				
Yaoundé	6						7					
Total	246	34	6	3	70	15	58	2	14	-	2	-

Tableau n° 7

Récapitulatif des effectifs par filière et par pays d'accueil

Maîtres	Educateurs sportifs	Conseillers	Profs adjoints	Professeurs	Inspecteurs	Post-universitaire
280	3	9	85	58	14	2

Tableau n°8 Récapitulatif par filière

N.B. Toutes ces données numériques n'ont pas une correspondance absolue sur le terrain du fait des promotions internes et des déperditions. Elles indiquent seulement le nombre de cadres formés dans les différentes filières.

	Maîtres	Conseillers	Educateurs sportifs	Profs Adjoints	Profs	Inspecteurs	Total
Décès	2			1	1		4
Démission	1		1		1		3
Détachement					1		1
Licenciement ou dégageant	1		1		2	2	6
Disponibilité					1		1
Invalide	1						1
Retraite	1					3	4

Tableau n° 9 Valeurs numériques de déperdition

Années	Instructeurs jeunesse	Education permanente	Conseillat EPS	C P J A
1975	2			
1976				
1977	6			
1978				
1979				2
1980		5		1
1981				4
1982		3		5
1983		10		1
1984		10		7
1985		10	5	3
1986				6
1987				5
1988			2	
1989				
1990				
1991			1	
Total	8	38	8	34

Tableau n° 10 Statistique de la formation des cadres de jeunesse et d'animation depuis 1960 jusqu'à 1991

### 1.2.1 Les aspects quantitatifs

L'illustration de l'évolution des différentes formations par des tableaux et des courbes fait ressortir une inconstance frappante quelque soit la période ou la filière considérée.

Toutes les courbes traduisent une interruption relativement longue dans toutes les filières. A titre d'exemple, après la formation des deux premiers inspecteurs en 1964, il a fallu attendre douze ans (1976) pour accueillir le 3ème inspecteur du pays. Interrompue une seconde fois en 1980, cette filière s'est réouverte 7 ans après en 1987.

Dans la filière des professeurs d'EPS, le premier a été formé en 1964 et le second en 1973 soit 9 ans plus tard.

La troisième promotion de deux professeurs d'EPS n'est rentrée qu'en 1976. C'est à partir de 1980 que la régularité dans le recrutement a été plus nette.

Au niveau des conseillers sportifs corps désormais éteint, la sélection a été plus sévère. Neuf au total ont été formés entre 1978 et 1984. Seule la filière des maîtres d'EPS a connu une régularité relative avec le relais de l'INJS d'Abidjan et l'INS de Ouagadougou.

Le cas le plus frappant reste celui des "cadres" supérieurs. En trente ans, deux cadres d'EPS ont pu accéder à la formation post-universitaire.

Plus on monte vers les formations supérieures, plus la situation est inquiétante, ceci mérite donc notre attention.

### 1.2.2 Les aspects qualitatifs

Ces aspects qualitatifs s'entendent à un double niveau :

- élévation du niveau de base,
- accès aux formations supérieures.

En dehors des mesures intérieures visant à maintenir les acquis de base, une quinzaine d'enseignants ont pu suivre des stages de perfectionnement allant de trois semaines à 14 mois en France, en Allemagne, en URSS et à Dakar.

En 1983, l'INS a ouvert la filière du professorat adjoint d'EPS pour réarmer pédagogiquement et techniquement les maîtres d'EPS.

Sur l'ensemble des professeurs formés à ce jour (58), 18 sont issus du corps des maîtres d'EPS soit 29,82 % de l'effectif de ce corps.

Sur le total des deux cent quatre maîtres d'EPS formés, 112 maîtres d'EPS ont accédé à une formation complémentaire, soit 40,87%.

Selon les mêmes statistiques, 39,58 % des maîtres et 50 % des maîtresses ont bénéficié de cette formation complémentaire.

A ce sujet, on peut signaler que l'effectif féminin est de 35 enseignants d'EPS composé de :

- 2 professeurs,
- 15 professeurs adjoints,
- 1 conseiller sportif,
- 17 maîtresses d'EPS.

En attendant qu'une étude similaire puisse être faite en matière de jeunesse et d'animation, on peut noter que la situation des cadres de jeunesse n'est pas plus heureuse (voir tableau n° 13).

Malgré cette sensible élévation du niveau des enseignants et le maintien des formations en cours, les problèmes sont nombreux sur le terrain et attendent d'être résolus.

Face à l'augmentation brusque du nombre d'établissements scolaires, les mesures d'accompagnement n'ont pas encore établi l'équilibre. Le Burkina Faso compte 120 établissements publics et privés conventionnés en 1991. Pour les effectifs des enseignants mentionnés plus haut, on ne pouvait attendre mieux de la pratique de l'EPS dans les établissements.

En 30 ans, les établissements publics et privés conventionnés ont exactement quadruplé.

Les mêmes évaluations peuvent être parallèlement faites au niveau des enseignants, mais il est difficile d'établir une comparaison numérique avec les établissements, puisqu'un établissement peut à la fois bénéficier de plusieurs enseignants d'EPS.

Dans tous les cas, les besoins de plus en plus croissants d'encadrement des jeunes pour une pratique et une compréhension saine de l'EPS et du sport imposent une attitude adéquate.

Les résultats des enquêtes qui seront présentés au chapitre suivant pourraient confirmer toute cette situation décrite plus haut.

### 1.3. L'Institut National des Sports (INS)

#### 1.3.1 Aperçu historique et présentation

La création d'un ministère autonome de la Jeunesse et des Sports sous la 2e République de Haute-Volta devenue Burkina Faso a répondu aux attentes de la jeunesse et à l'importance qu'on lui accorde.

Cette importance s'est traduite par l'inscription en bonne place de la construction du Centre National de Jeunesse dans le 2e Plan Quinquennal de la IIe République (1971-1976).

Un dossier conséquent est préparé par les techniciens en 1972. Ce dossier faisait partie des dossiers prioritaires à soumettre à Monsieur le Président de la République Française en visite officielle au Burkina Faso en Novembre 1972.

Le 21 Novembre 1972 à Ouagadougou, le Président Georges Pompidou annonce l'offre par la France à la Jeunesse et Burkinabé d'un Centre National de la Jeunesse et des Sports (CNJS).

En Mai 1973, la France concrétisait sa promesse par la Convention n° 8/C/73/F projet n° 60CD/73/V1 F 52 en mettant 200.000 FCFA à la disposition du Gouvernement Burkinabé.

Un terrain de 42 ha fut dégagé et borné grâce à l'action conjuguée du président de la délégation spéciale de Ouagadougou, du Ministre des Finances et celui du Plan.

Ce terrain est situé au quartier Gounghin Nord. Il est limité au nord par la voie ferrée, à l'Est par la Société Nationale d'Electricité et l'Ecole Nationale de Police (ex. C.R.S.), au sud par les habitants du quartier et à l'ouest par le nouveau camp militaire. Ce terrain incluait la construction du stade du 4 Août de Ouagadougou.

Le décret n° 75/132/PRES/JSC du 6 Avril 1975 donne un nouveau nom à l'établissement qui deviendra : Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS).

Ce décret portant création de l'INJEPS a été abrogé remplacé par le décret n° 76/228/PRES/JS du 6 juillet 1976.

En Octobre 1976, l'INJEPS ouvre ses portes avec une première promotion de 20 stagiaires Burkinabé (15 garçons et 5 filles) avant d'accueillir de 1977 à 1982 des stagiaires du Niger.

Après l'avènement de la Révolution (4 Août 1983) le volet jeunesse fut rattaché au Secrétariat National des Comités de défense de la Révolution (CDR). L'INJEPS prenait ainsi à partir de 1985 le nom d'Institut National des Sports (INS). Le premier Directeur est Monsieur Traoré Adoh. De 1977 à 1990, 6 Directeurs ont dirigé l'établissement.

Ceci est à l'image du ministère de tutelle qui a été dirigé par 12 ministres de 1971 à 1991

#### 1.3.1.1. Statut et Missions de l'INS

L'Institut National des Sports est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle technique du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Il a pour mission :

- de former le personnel enseignant de l'éducation physique et sportive,
- de permettre par la réalisation de stages, l'information, la formation et le perfectionnement des responsables animateurs et cadres dans le domaine de l'éducation permanente et de l'encadrement de la jeunesse et du sport,
- d'être un centre de recherche, de documentation, d'information technique et pédagogique,
- d'être un centre de contrôle et de recherche médicale sportive,
- de créer toutes sections susceptibles de favoriser la réalisation de la politique définie par le gouvernement dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation physique et des sports.

Les missions assignées à l'INS dès sa création sont nombreuses. Seules quelques missions ont pu être réalisées à ce jour. C'est dans ce cadre que l'INS a ouvert en Octobre 1983 la section des professeurs adjoints d'EPS pour assurer une véritable liaison entre le secteur scolaire et extra-scolaire. La formation des cadres de jeunesse et d'animation inscrites dans ces missions est restée à l'état de projet.

#### 1.3.1.2. Les infrastructures

##### 1. Les bâtiments

L'Institut National regroupe en son sein :  
Un bâtiment administratif abritant :

- le bureau du Directeur
- le bureau du Directeur des Etudes
- le bureau de l'Intendant
- le Secrétariat
- l'Infirmierie
- la Surveillance.

Deux immeubles de deux étages conçus en cité dortoirs de 9 lits d'une capacité totale de 210 lits.

- Une salle de gymnastique (15 x 20) avec tribune, salle de musculation et salle de rangements,
- un ensemble restaurant - cuisine,
- un pavillon de 14 chambres individuelles climatisées pour l'hébergement des officiels ou des encadreurs des stages,
- un complexe comprenant :
  - \* 2 salles de cours
  - \* une bibliothèque
  - \* un foyer
  - \* 2 magasins.
- avec la relance du recrutement en Juin 1988, l'INS a connu une extension en se dotant de trois salles de classes supplémentaires d'une capacité de 30 places chacune,
- d'une maison de concierge à l'entrée de l'établissement.

#### 1.3.1.3. Les installations sportives

- Un terrain de tennis long bitumé
- 2 terrains bitumés de volley-ball
- 2 terrains bitumés de hand-ball
- 1 terrain de football
- 1 petit terrain d'entraînement de football
- 1 piste de 400 m
- 2 aires de lancer de poids
- 2 sautoirs
- 1 fosse de triple saut et de perche
- 1 portique
- 1 ring.

A l'occasion des 8e jeux universitaires tenus à Ouagadougou en Décembre 1989, les infrastructures de l'INS ont été transformées. Elles comportent depuis lors un complexe éclairé de 2 terrains de volley-ball et d'un terrain de hand-ball clôturé.

#### 1.3.1.4. L'Administration

L'Institut National des Sports est dirigé par un Directeur nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

Il est assisté par un Directeur des Etudes nommé aussi par décret.

Le personnel de l'INS comprend outre le Directeur et le Directeur des Etudes :

- un surveillant général
- un intendant
- un bibliothécaire
- un infirmier
- un magasinier
- un personnel de cuisine, de liaison
- un personnel contractuel.

#### 1.3.1.5. Les Enseignants

Le corps professoral est constitué d'enseignants nationaux et d'enseignants de l'assistance technique française.

Les enseignants nationaux sont choisis en commission nationale d'affectation parmi ceux qui présentent des aptitudes aux exigences des profils sollicités par le Directeur de l'INS.

Les enseignants vacataires sont nommés par arrêté du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports.

Quant aux enseignants expatriés, ils sont recrutés sur la demande du gouvernement Burkinabé par la Mission d'Aide et de Coopération de la République Française.

A la rentrée scolaire 91-92, le corps professoral comprenait 15 nationaux et 4 coopérants.

1.3.1.6. Organisation de la formation, recrutement et sanction des études

L'INS comprend une seule division : la Division de l'Education Physique et Sportive. Elle comprend deux cycles :

- le cycle des maîtres d'EPS
- le cycle des professeurs adjoints d'EPS.

L'admission à l'INS a lieu par voie de concours direct et professionnel.

- a) Dans le cycle des maîtres d'éducation physique et sportive, un concours est ouvert aux titulaires du BEPC âgés de 18 ans minimum et 30 ans au maximum ayant satisfait aux autres formalités de candidature.
- b) Dans le cycle des professeurs adjoints d'EPS, un concours est ouvert aux maîtres d'EPS justifiant de 5 années d'ancienneté dont 3 ans dans le corps et âgé de 45 ans au plus.

La durée des études est de 3 ans dans les deux cycles de formation.

A l'issue de la formation et à condition d'avoir obtenu une moyenne générale de 10/20 :

Les maîtres d'EPS reçoivent le diplôme de Certificat d'Aptitude à la Maîtrise d'Education Physique et Sportive (CAMEPS). Ils sont classés dans la catégorie B, échelle III du statut général de la Fonction Publique.

Les professeurs adjoints reçoivent le diplôme de Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (CAPAEPS). Ils sont reclassés dans la catégorie A, échelle III de la Fonction Publique.

### 1.3.1.7. Statut des étudiants

Tous les étudiants du cycle des maîtres d'EPS sont boursiers. Ils perçoivent une bourse dont le montant est de 27.000 F.

Exceptionnellement, l'INS reçoit des étudiants proposés par des établissements privés conventionnés ou non et les cas spéciaux comme ceux des réfugiés qui sont inscrits à la demande du Haut Commissariat aux Réfugiés.

Quant aux étudiants du cycle des professeurs adjoints d'EPS, ils conservent leur traitement salarial diminué de l'indemnité de logement durant les 3 ans de leur formation.

L'INS a fonctionné en régime d'internat jusqu'en 1985 date à laquelle il a été frappé par la mesure de fermeture des internats.

### 1.3.2. Grandes lignes des programmes et contenus de la formation

#### 1.3.2.1. Formation des Maîtres d'Education Physique

Le programme de la maîtrise d'EPS est régi par le principe d'une formation tripolaire du cadre que nous souhaitons : Animateur - Enseignant - Entraîneur

La durée des études est de trois années et comprend deux cycles.

Les deux premières années (1er cycle) sont consacrées à l'acquisition d'une culture représentant la somme des connaissances indispensables à l'enseignement traditionnel et à l'initiation sportive dans un Club.

La troisième année marque une étape vers la spécialisation de l'enseignement et sa formation à un haut niveau de pratique, de technique et de pédagogie dans une spécialité ou un groupe de spécialités.

Elle aboutit à la formation de maîtres spécialisés qui, en plus de leur tâche d'enseignant, sont capables d'assumer les fonctions d'entraîneurs. Les maîtres d'EPS ont à la fin de leur formation le niveau du second degré fédéral dans leur discipline d'option.

Une formation administrative complètera cette formation.

Les deux grandes options du programme répondent étroitement aux motivations et réalités des pays Africains :

## ATHLÉTISME

Sports collectifs : Basket-ball, Football, Volley-ball, Hand-ball.

Ces deux ensembles étant paritaires au point de vue horaire et notation.

L'enseignement de la natation, des agrès, des sports de combat, de la gymnastique au sol complétant la formation polyvalente du maître.

La pédagogie pratique est organisée tout au long des trois années, ce qui permet à l'élève-maître de se situer par rapport aux cours reçus et aux professeurs de contrôler d'une façon continue l'assimilation des disciplines enseignées.

## PROGRAMME

### A. Première Année

#### 1. Psycho-pédagogie

Introduction à la psycho-pédagogie. Les problèmes de l'Education - la pédagogie - le rôle du Maître - l'Autorité - Connaissance de l'individu - l'enfant - l'adolescent - l'adulte - l'animation d'un groupe - d'une classe - l'intérêt - le jeu chez l'enfant - l'attention.

## 2. Méthodologie

L'éducation physique et sportive : ses buts, son rôle humain, politique, social, sa nécessité.

Organisation d'une séance d'EPS dans le cadre de l'animation d'un groupe.

## 3. Anatomie

Ostéologie : tissus osseux - le squelette

Arthologie : Anatomie des principales articulations.

### COURS PRATIQUES

Athlétisme : De l'animation d'un groupe à l'initiation (sport de masse - courses - sauts - lancers)

Sports collectifs : Basket-ball - Hand-ball - Football - Volley-ball - du Tournoi d'animation jusqu'à l'initiation.

Gymnastique-Agrès-Natation-Sports de Combat : Initiation

Pédagogie pratique : A l'échelon de la promotion et animation de quelques classes primaires et secondaires à l'Institut.

## B. Deuxième Année

Psycho-pédagogique : La dynamique du groupe, le leader, l'équipe dans les sports collectifs, la compétition, l'apprentissage, la compétition et la société, le sport fait social - la relation affective en pédagogie.

- Méthodologie : L'éducation physique dans le monde, en Afrique
- Les grands mouvements sportifs (les jeux olympiques, les jeux Africains, résultats, records).
- La programmation annuelle, le cycle, la leçon, le contrôle des résultats.
- Théories sportives : Technique et règlements des différentes spécialités sportives au programme (1er degré).
- Cours pratiques : Athlétisme : les différentes spécialités - 1er degré.
- Sports collectifs : Basket-ball - Hand-ball - Football - Volley-ball.
- Gymnastique : Les enchaînements des examens.
- Pédagogie pratique : Dans les écoles primaires et secondaires.

#### Anatomie physiologie

- Myologie** : Généralités sur l'anatomie et la physiologie du muscle - étude des principaux muscles du corps de l'homme.
- Physiologie** : Généralités sur les grandes fonctions (appareil circulatoire, respiratoire, digestif). Notions élémentaires sur les systèmes nerveux et endocrinien.

#### C. Troisième Année

- Administration : La voie hiérarchique - le courrier administratif, organisation et réglementation du sport au Burkina-Faso.

L'Administration centrale, les services départementaux, le budget, les instances sportive, fédération, ligues, comités, les sports scolaires, les associations sportives, le club.

Psychologie : La profession d'Education et d'Entraîneur.

Anatomie physiologie : L'adaptation des grandes fonctions à l'effort physique (la respiration, la circulation).

Influence de l'exercice physique sur la croissance le développement psychomoteur.  
Le travail musculaire - l'entraînement - la fatigue - le surménagement - le secourisme.

Méthodologie L'entraînement sportif général et spécialisé - organisation des championnats : calendriers, licences, assurances.

- le traçage des terrains
- les instances sportives.

Théorie sportive Option : Athlétisme : 2e degré  
Sports collectifs : Technique et règlements.

Pédagogie pratique - Travail du groupe de l'option  
- Enseignement dans les écoles secondaires.

Les contenus des programmes ne sont pas figés. Ils sont perpétuellement modifiés en fonction des situations. Cette modification n'est cependant pas très profonde pour infléchir un type nouveau d'enseignant adapté aux réalités des terrains.

### 1.3.2.2. Formation des professeurs adjoints d'éducation physique et sportive

#### 1.3.2.2.1. Caractéristiques générales de la formation

La formation des professeurs adjoints d'EPS doit être complète et spécifique, c'est à dire :

- Compter des éléments d'une véritable culture générale professionnelle permettant au professeur adjoint de situer son action dans le contexte de l'éducation de la Jeunesse.
- Apporter la connaissance technique, pratique et pédagogique des matières à enseigner.
- Donner une connaissance théorique et pratique des milieux où s'exercera l'action du professeur Adjoint ce qui imposera un élargissement de la formation pédagogique.
- Savoir ENSEIGNER, mais aussi savoir ORGANISER ET ANIMER.
- Permettre d'assurer les liaisons nécessaires entre les secteurs scolaires et non scolaires.

#### 1.3.2.2.2. Formation pratique, technique et pédagogique

Elle est conçue à deux niveaux :

- Le premier niveau appelé connaissances générales de base doit apporter un fond de formation commune à tous les enseignants d'EPS. Tout enseignant, en effet, doit être capable d'utiliser les activités physiques telles que l'athlétisme, la gymnastique, les sports collectifs non comme des buts en soi, mais comme des moyens à utiliser pour réaliser ses intentions.

- Le deuxième niveau, défini comme un travail de "dominantes" est considéré comme un approfondissement des études générales, pédagogiques, techniques et pratiques centrées sur deux spécialités qui correspondent aux goûts et aptitudes du candidat.

Il ne s'agit pas d'arriver à une spécialisation restrictive et fermée, mais bien au contraire de rechercher une maîtrise parfaite des disciplines concernées. Cette recherche permettra d'avoir le champ des investigations, d'assurer le rayonnement de l'enseignement et par là, d'accroître son audience.

#### 1.3.2.2.3. Organisation de la scolarité à L'I.N.S.

- Le professeur adjoint se prépare à l'INS en trois ans
- Les deux premières années sont consacrées à la formation de l'enseignant et des spécialistes (cf contenu de la formation)
- La troisième année comprendra :
  - . un complément d'étude à l'INS
  - . un stage pédagogique en situation qui consiste à une prise de responsabilité effective et complète d'un service d'un enseignement.

La constitution d'un mémoire ou d'un rapport qui correspond non seulement à un travail de recherche mais à un travail concret effectif dans le domaine scolaire ou non scolaire consacré à l'entraînement et au perfectionnement sportif ou à l'animation de masse. Ce dernier point est toujours en projet.

#### 1.3.2.2.4. Contenu de la formation

##### A. Connaissances Générales Professionnelles

1. L'idéologie
2. L'être humain

###### a. Biologie

- La fonction motrice
- L'appareil locomoteur
- Son fonctionnement
- . Influence de l'exercice physique
  - \* sur les grandes fonctions :  
respiration-circulation
- . Assimilation - Excrétion :
  - \* sur la croissance et le  
développement psychomoteur

###### b. Psychologie

- L'enfance et l'adolescence
- Etude des groupes
- Les relations humaines dans les groupes d'enfants et d'adolescents
- La relation pédagogique

##### 3. Connaissances sociologiques

- Les conditions de vie - l'urbanisation - l'environnement
- La jeunesse dans la société contemporaine
- Place et rôle de l'EPS dans les milieux du travail
- Le loisir - place et rôle de l'Education Physique et Sportive, activité de pleine nature.

#### 4. Méthodologie

- L'Education Physique et Sportive
  - \* Ses composantes
  - \* Sa place
  - \* Son rôle spécifique
  
- La démarche pédagogique méthodique :
  - \* Les objectifs et les moyens
  - \* Notion d'exercice
  - \* Notion de programme d'enseignement
  - \* La séance d'activités physiques
  - \* Organisation et conduite de l'enseignement
  - \* Contrôle de l'enseignement
  - \* Notion de progression.
  - \* Organisation de l'enseignement au Burkina Faso et dans d'autres pays à orientations politiques différentes.

#### 5. Administration

- a. Organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports en tant que structure
  
- b. Statut de la Fonction Publique - notion de service public
  
- c. La responsabilité :
  - Pédagogique
  - Civile
  - Pénale
  
- d. La sécurité :
  - Contrôle médico-sportif
  - Prévention des accidents
  
- e. Organisation, gestion et animation des activités physiques et sportives - Budget et comptes de l'association sportive.

B. Connaissances pratiques de la pédagogie et des techniques

1. Pédagogie pratique ; conduite effective d'un enseignement

- a. En milieu scolaire,
- b. Dans les autres milieux.

2. Secourisme (à étoffer avec le bataillon des sapeurs pompiers)

- Conduite à tenir en cas d'accident
- Conduite à tenir en cas de noyade
- Les méthodes de réanimation.

3. Connaissances pédagogiques et techniques des différentes spécialités

a. Connaissances générales de base

Cette partie du programme sera traitée en fonction des instructions officielles et de la programmation en vigueur afin de servir de support et de motivation pour la formation générale des élèves : études des principes généraux propres à chaque domaine d'activités physiques, il s'agira de faire acquérir aux candidats les connaissances techniques et pédagogiques qui leur permettront d'amener leurs élèves à une disponibilité corporelle favorable à l'acquisition des techniques sportives.

- Athlétisme
- Gymnastique
- Sports collectifs
- Sports de combat.

b. Connaissances approfondies dans 3 disciplines prises en option dans les groupes suivants :

A	B	C
Athlétisme	HandBall	Gymnastique
	Football	Judo
	Basketball	Boxe
	Volleyball	

- En 2ème année, une spécialité choisie (Option I) par le candidat en fin de première année dans les groupes A et B.
- Le groupe C restant en tronc commun.
- En 3ème année, choix d'une option I dans les 3 groupes ABC, puis 1. Option secondaire dans chacun des 2 groupes restant.

Contenu des études dans les spécialités I (Option) et II (Secondaires)

1. Travail pratique : recherche du plus haut niveau de performances, participation aux compétitions.
2. Travail technique : étude approfondie de la spécialité
3. Pédagogie appliquée : théorique et pratique - recherche personnelle
4. Plans et conduites de l'entraînement aux différents niveaux de pratiques
5. Modalités d'initiation des jeunes à la spécialité : création-organisation
6. Règlements - arbitrages : théorie et pratique
7. Organisation des championnats scolaires, universitaires civils :

- Calendrier
- Poules
- Formule championnat
- Formule coupe

8. Organisation des manifestations scolaires, universitaires civiles :

- Locales
- Régionales
- Nationales
- Internationales

9. Organisation des instances administratives et techniques de la Fédération

10. Caractères spécifiques du contrôle médical de la spécialité.

### C. Volumes Horaires Hebdomadaires

#### PA<sup>1</sup>

Il est constaté, par l'ensemble des enseignants que la majorité des élèves PA<sup>1</sup> sont d'un niveau de connaissances, que ce soit des activités ou générales, inférieur à leur sortie de maîtrise EPS.

Il est donc indispensable de procéder à une révision générale des connaissances et des apprentissages. Cette classe constitue donc une mise à niveau des élèves dans les différentes matières, vu aussi que les élèves viennent de différentes écoles.

Le volume horaire suivant a été adopté pour la rentrée 84-85.

60	Idéologie .....	2 h
40	Psycho péda + E.E.O. ....	2 h
40	Anatomie Physiologie .....	1 h
40	Méthodologie .....	1 h
40	Gymnastique .....	2 h 30
40	Combat .....	2 h 30
	- Clubs Sports Collectifs .....	2 h
	- Clubs Sports Individuels .....	2 h
	- U.S.S.U.B. ....	2 h
		-----
		17 h
80	<u>Athlétisme</u>	
	- Courses .....	1 h 30
	- Sauts .....	1 h 30
	- Lancers .....	1 h 30
	- Théories Athlé .....	1 h
		-----
		5 h 30

80 Sports Collectifs

- Football .....	2 h 30
- Basketball .....	2 h 30
- Volleyball .....	2 h 30
- Handball .....	2 h 30
	-----
	10 h

TOTAL : 32 h 30 + Devoirs Surveillés.

PA<sup>2</sup>

Après cette mise à niveau, le système de formation en PA<sup>2</sup> est très proche de l'année M<sup>3</sup> avec un tronc commun et un groupe de spécialistes ou la formation physique laisse le pas au travail d'animation, d'organisation d'une école de sport.

Tronc Commun

60	Idéologie .....	2 h
40	Psycho pédagogie .....	1 h 30
40	Psychomotricité .....	1 h
40	Physiologie .....	1 h
40	Méthodologie .....	1 h
	* Gymnastique .....	2 h 30
	* Combat .....	2 h 30
	- Clubs Sports Collectifs .....	2 h
	- Clubs Sports Individuels .....	2 h
	- U.S.S.U.B. <sup>1</sup> .....	2 h
		-----
		16 h 30

Choix d'une option dominante entre gymnastique et combat. L'option dominante est affectée du coefficient 2 et l'autre du coefficient 1.

---

<sup>1</sup>. USSUBF : Union des Sports Scolaires et Universitaire du Burkina Faso

Option Athlétisme

( Courses .....	1 h
80 ( Sauts .....	1 h
( Lancers .....	1 h
( Théorie Athlé .....	1 h
40 Ecole de Sports .....	4 h
( 1er Sco .....	1 h 30
40 ( 2e Sco .....	1 h 30
( Théorie	
( (1er et 2e Sco) .....	2 h
	-----
	13 h

Option Sports Collectifs

60 ( 1er Sco. pratique .....	1 h 30
( Théorie .....	1 h
40 Ecole de Sports .....	4 h
( 2e Sco , .....	1 h 30
40 ( 3e Sco .....	1 h 30
( 4e Sco .....	1 h 30
( Théorie .....	1 h
20 ( Athlétisme .....	1 h
( Théorie .....	1 h
	-----
	14 h

TOTAL : 30 h 30 + devoirs surveillés

PA<sup>3</sup>

Proposition issue des conseils de professeurs en fin d'année 84-85, compte tenu du nombre restreint des optionnaires dans les différentes disciplines sportives :

Idéologie .....	2 h
Psycho pédagogie .....	1 h 30
Physiologie .....	1 h
Méthodologie .....	1 h
Administration .....	2 h
Secourisme .....	2 h
Clubs Sports Collectifs .....	2 h
U.S.S.U.B. ....	2 h
Péda pratique .....	8 h
	-----
<u>Groupe d'Option : TOTAL</u> .....	23 h 30

Athlétisme

Pratique .....	1 h 30
Théorie .....	1 h
	-----
	2 h 30

Sports Collectifs

Pratique .....	1 h 30
Théorie .....	1 h
	-----
	2 h 30

Gym - Judo - Boxe

Pratique ...	1 h 30
Théorie ....	1 h
	-----
	2 h 30

Athlétisme + Sco + Gym-Judo-Boxe ..... 7h30

Rapport de stage (cf Méthodo)

TOTAL : 31 h + Devoirs Surveillés.

#### D. Contrôle des Connaissances

##### 1ère, 2ème et 3ème Année

Le contrôle des connaissances est, comme pour la maîtrise EPS constitué par :

- Un contrôle continu
- Un examen terminal portant sur le contenu des enseignements effectivement donnés pendant chaque année.

Il comprendra :

1. des épreuves écrites
2. des épreuves orales
3. des épreuves techniques et pratiques
4. des contrôles pédagogiques..

REPARTITION PAR AN ET PAR CYCLE DES ENSEIGNANTS FORMES

	MAITRES	PROFESSEURS ADJOINTS
1978-1979	17	-
1979-1980	15	-
1980-1981	16	-
1981-1982	16	-
1982-1983	18	-
1983-1984	17	-
1984-1985	19	-
1985-1986	18	11
1986-1987	21	17
1987-1988	-	15
1988-1989	-	14
1989-1990	-	15
1990-1991	30	13
TOTAL	157	85

Tableau n° 11 Répartition par cycle et par sexe des enseignants formés à l'INS de Ouagadougou

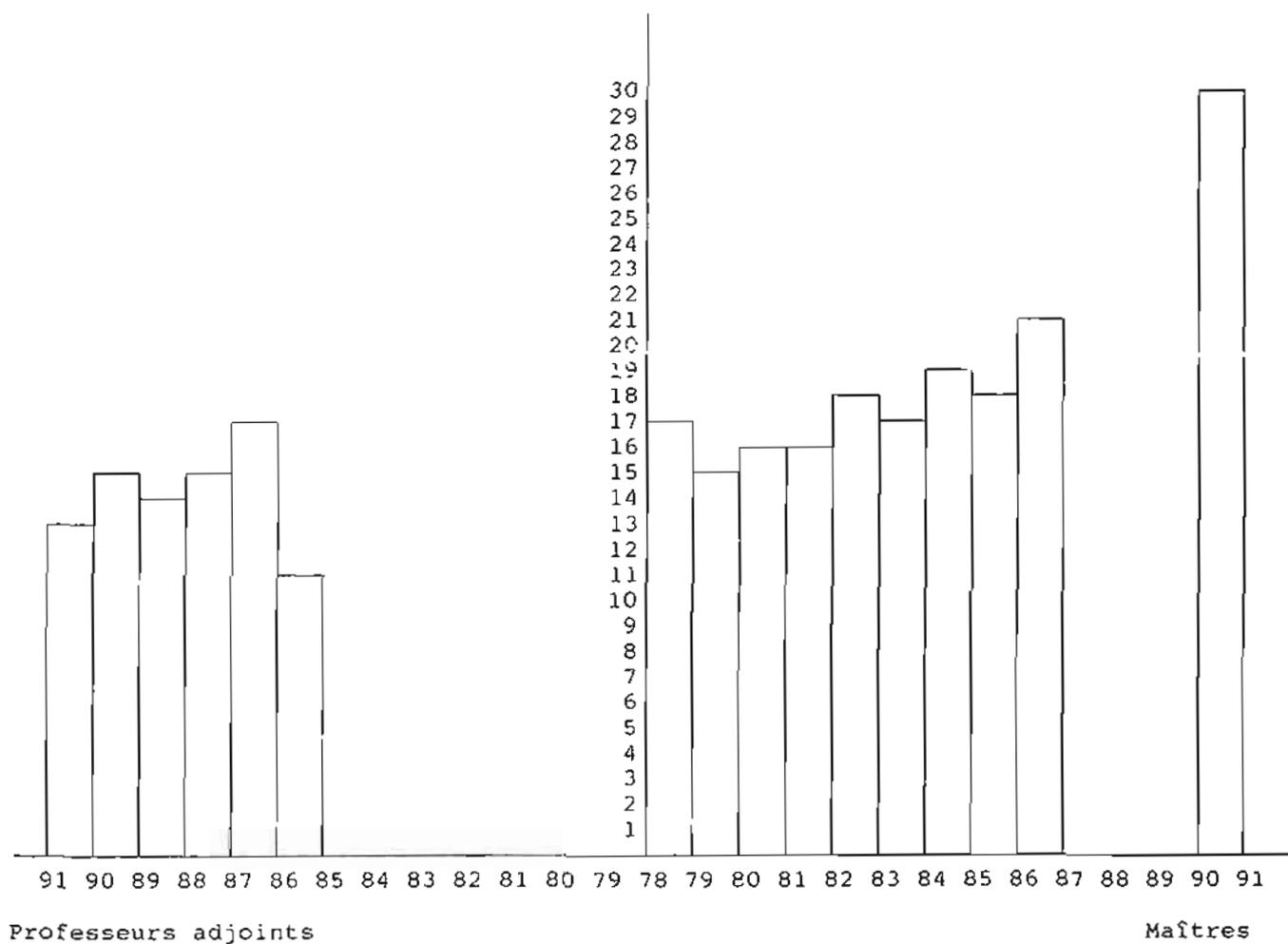


Figure n°4 Représentation graphique de la formation dans les deux filières

### 1.3.3 Analyse de la Formation à L'INS

#### 1.3.3.1 La formation des Maîtres

Trois (3) missions ont été assignées aux Maître d'EPS :

- enseigner
- animer
- entraîner.

Les deux premières années (1er cycle) sont consacrées à l'acquisition d'une culture représentant la somme des connaissances indispensables à l'enseignement traditionnel et à l'initiation sportive dans les clubs.

La troisième année marque donc une étape vers la spécialisation de l'enseignant et sa formation à un bon niveau de pratique de technique et de pédagogie dans une spécialité ou un groupe de spécialités, ce qui lui permet d'assurer en plus de l'enseignement, des tâches d'entraîneur dans les clubs.

Ces objectifs ont-ils été atteints depuis que cette formation existe ?

##### a) La mission d'enseignement

Mission principale dévolue au maître, l'enseignement de l'EPS est profondément marqué par l'histoire mouvementée qu'elle a connue.

En plus, l'enseignement de l'EPS reflète le modèle pédagogique conçu par l'INS.

Ainsi, une étude faite en 1989 sur le terrain par la Direction de l'Education Physique et Sportive a montré que les enseignants d'EPS du Burkina Faso ont reçu une formation professionnelle du "type transmissif" par modèle (apprendre c'est copier). L'enseignant propose un modèle idéal que l'étudiant doit reproduire parfaitement pour le besoin de contrôle.

Sur le terrain, les enseignants d'EPS utilisent la même image pour la transmission de leurs savoirs.

Mais ce style d'enseignement, selon cette étude de la Direction de l'EPS, qui, hier favorisait l'apprentissage parce que les valeurs sociales d'hier, peu structurées étaient facilement acceptées de tous, n'est plus opérationnel aujourd'hui. Nos sociétés ont évolué et avec elles, toutes les valeurs socio-culturelles.

L'enfant aussi a d'autres besoins que ne peut lui procurer l'enseignement du type transmissif.

Les résultats de ladite étude ont abouti donc aux conclusions que les formateurs de l'INS sont responsables de cette situation.

Par ailleurs, l'enseignement de l'EPS au Burkina Faso est de type traditionnel et engendre des insatisfactions tant du côté des élèves, des enseignants que des inspecteurs de contrôle pédagogique.

Elle propose un changement voire une rupture avec la démarche de type transmissif pour adopter celle du type appropriatif.

Les résultats de notre recherche confirment bien les conclusions de cette étude. Malgré la grande dose de pédagogie pratique (1ère à la 3ème année) constatée dans ce programme, les enseignants, après leur formation, n'arrivent pas à amener l'élève dans leur sujet.

Aujourd'hui, l'espace de liberté a considérablement augmenté. Il n'est plus possible d'enfermer les enfants dans une pratique contraignante. Le développement de l'industrialisation et du phénomène de travail nécessite de plus en plus des loisirs hygiéniques.

L'EPS doit aujourd'hui, tendre vers une libéralisation de la pratique sportive en vue de permettre aux élèves de continuer l'EPS après l'école.

La formation devra viser à doter les enseignants d'outils capables d'adapter à tout moment l'enseignement à l'évolution de la vie sociale.

#### b) La mission d'animer

Le profil de l'enseignant d'EPS devait lui permettre d'assurer en plus de ses tâches traditionnelles, des séances d'animation dans les secteurs extra-scolaires (quartier, villages). La frange scolaire représente une faible proportion de la jeunesse Burkinabé.

Grâce à une pratique saine, l'enseignant fera découvrir l'EPS au maximum de jeunes qui n'attendent que cette occasion pour croire à la démocratisation de l'éducation.

Concrètement, cette mission n'est pas effective pour des raisons bien simples :

- les emplois du temps des enseignants ne peuvent permettre une telle activité extra-scolaire,
- la course effrénée vers le relèvement du niveau de vie exclut toute idée d'activités supplémentaires non lucratives,
- le manque de cadre de référence institutionnelle pour apprécier l'action d'animation de l'EPS dans le secteur extra-scolaire.

Ceci ne sera possible qu'en prenant en compte l'impact de cette animation dans la carrière professionnelle de l'enseignant.

Pour être objectif, cette mission ne peut être réalisée en occultant les difficultés de l'EPS dans le système scolaire.

#### c) La mission d'entraîner

La troisième année de la formation des maîtres intègre cette mission.

Or, sur le terrain, combien de maîtres d'EPS ont mis à profit leur spécialisation sportive dans un club ou dans un secteur extra-scolaire ?

Nous ne disposons pas de statistiques précises, mais notre expérience personnelle nous permet d'affirmer ces propos. Quelques rares maîtres d'EPS ont été sollicités par des grands clubs d'élites sportives. Cela tient du fait que :

- les responsables des clubs ignorent le profil exact des enseignants d'EPS,
- généralement, les maîtres d'EPS n'ont pas d'ambition particulière dans le sport civil et extra-scolaire. Ils se contentent des équipes scolaires engagées dans les compétitions de l'Union des Sports Scolaires et universitaires (U.S.S.U.B.F.).

Cette mission d'entraîneur se trouve ainsi tronquée. En définitive, le maître d'EPS reste le généraliste qui opère presque exclusivement dans le secteur scolaire avec les nombreuses difficultés qu'il n'arrive pas à maîtriser.

#### 1.3.3.2. La formation des professeurs adjoints d'EPS

Cette formation est née d'un constat. Le maître d'EPS est resté généraliste dans son action. Or, avec la volonté nationale de renforcer la pratique sportive en vue de parvenir à une élite représentative, il fallait mettre sur pied un profil de spécialistes capables de soutenir des fédérations.

L'idéal aurait été de former directement des entraîneurs, mais pour des raisons budgétaires et par souci d'économie, il a été retenu la spécialisation de cadres déjà fonctionnaires. C'est pourquoi, les maîtres d'EPS ont été directement concernés par cette formation qui devait consister à la spécialisation dans une ou plusieurs disciplines sportives données.

Le professeur adjoint ainsi formé devait être en contact avec le sport à l'école et le monde civil, c'est-à-dire, qu'il assure la liaison entre les secteurs scolaires et non-scolaires.

Que constatons-nous sur le terrain ? Les professeurs adjoints intervenant dans le secteur civil se comptent au bout des doigts.

Sur les 85 professeurs adjoints déjà formés, on compte moins de 20 ayant fait leur preuve dans des clubs. La mission traditionnelle d'enseignement occupe là encore presque toute l'activité professionnelle du professeur adjoint d'EPS.

Quelles en sont les raisons ?

- Il n'y a eu aucun aménagement horaire permettant au professeur adjoint d'assurer sa mission dans le secteur extra-scolaire.
- Les contenus de la formation du professeur adjoint ne correspondent pas à cette réalité. Le professeur adjoint est un maître d'EPS recyclé pendant 3 années. Ce recyclage a, selon les conclusions apportées peu de solutions aux problèmes posés par l'EPS.
- Les maîtres d'EPS, en faisant le concours d'entrée au professorat adjoint, n'ont autre ambition que la recherche de la promotion.

La formation supplémentaire, en même temps qu'elle apporte peu d'amélioration à l'enseignement de l'EPS, affecte insensiblement le secteur extra-scolaire.

Le professorat adjoint est donc une formation en soi qu'il faut désormais dépasser.

## **CHAPITRE II**

### **METHODOLOGIE**

La conception de l'éducation en général et de l'enseignement en particulier, a nettement évolué. Il est désormais inconcevable de bâtir un projet pédagogique en excluant le public pour lequel il est destiné. En tant qu'acteurs directs et bénéficiaires de l'EPS, les élèves jouent un rôle capital dans notre étude.

Au même titre que les élèves, les enseignants constituent l'une des pièces maîtresses de la vie de l'EPS. Notre réflexion les concerne plus spécifiquement.

Une bonne formation ne vaut que par sa traduction en résultats efficaces sur le terrain.

Connaître les difficultés, les préoccupations et les intérêts des enseignants et des élèves, c'est augmenter les chances de succès dans l'orientation nouvelle que nous voulons donner à la formation des encadreurs<sup>1</sup> de l'EPS.

A chaque étape de notre démarche méthodologique, nous parlerons alternativement des élèves et des enseignants qui ont constitué les deux publics cibles auprès desquels nous avons mené notre enquête.

## 2.1. Les Sujets

### 2.1.1. Les élèves

Le souci de la fiabilité des résultats de l'enquête nous a amené à interroger les élèves de plusieurs établissements des capitales régionales.

Les villes suivantes ont été concernées :

Région du Centre	:	Ouagadougou
Région de l'Ouest	:	Bobo-Dioulasso
Région de l'Est	:	Fada N'gourma
Région du Nord	:	Ouahigouya

---

<sup>1</sup> Encadreurs : Ce concept englobe tous ceux qui sont impliqués dans l'animation de l'EPS (formateurs, concepteurs, enseignants)

Région du Centre Ouest : Koudougou  
 Région du Centre Nord : Kaya  
 Région du Centre Est : Tenkodogo.

Au plan quantitatif, nous avons choisi d'interroger 150 élèves par niveau, de la 5e à la Terminale sans nous préoccuper de l'équilibre numérique par sexe. Tous ces élèves ont au moins un an de pratique d'EPS au secondaire et sont donc susceptibles de nous révéler leur vécu.

Les tableaux N° 11 et 12 indiquent le nombre des réponses que nous avons collectées par sexe, par niveau et par établissement.

Le choix des établissements a été laissé à notre initiative. Dix sept (17) établissements ont été retenus au hasard en tenant compte cependant de leur profil.

Les élèves interrogés fréquentent des établissements :

- Publics mixtes
- Privés conventionnés mixtes
- Privés conventionnés féminins
- Privés non conventionnés mixtes
- Privés non conventionnés féminins
- Techniques masculins
- Techniques féminins.

Niveau	5e	4e	3e	2end	1ère	Tle	Total
Garçon	60	30	38	53	74	73	328
Filles	47	74	63	20	11	37	251
Total	107	104	100	73	85	110	579

Tableau n°11 Répartition des sujets en fonction du niveau et du sexe

Villes	Etablissements	Garçons	Filles	Total
Ouagadougou	Lycée Zinda	170	116	286
	Lycée Marien N'gouabi	38	10	48
	Lycée Technique	12	9	21
	Lycée Nelson Mandela			
	Collège La Salle			
	Collège Notre Dame K.N		50	50
	Centre Autro.Burkinabé	24		24
	Collège La Vigerie			
	Séminaire Saaba		25	25
	Lycée Bangre Nooma	16	14	30
Bobo Dioulasso	Lycée Ouezzin	37	7	44
	Collège de l'Avenir	14		14
Koudougou	Lycée Provincial	22	6	28
	Col. Joseph Moukassa	24		24
	Sainte Monique		11	11
Ouahigouya	Lycée Yamwaya	19	2	21
	Ste Marie		27	27
Kaya	Lycée provincial	52	7	59
	CEG	14	10	24
Fada	Lycée Diaba Lompo	42	14	56

Tableau n°2 Répartition des échantillons par ville et par établissement

### 2.1.2. Les enseignants d'EPS

Notre but était de toucher tous les enseignants quelque soit leur grade, leur sexe et leur fonction afin que, de la somme des expériences vécues sur le terrain se dégage une idée dominante sur les attentes des enseignants. Parmi ce public cible que nous avons interrogé, on compte des maîtres d'EPS, des professeurs adjoints d'EPS et des professeurs d'EPS exerçant aussi bien sur le terrain qu'à l'Institut National des Sports.

## 2.2. Le Questionnaire

### 2.2.1. Au niveau des élèves

Il comporte deux parties principales. Une première partie expliquant aux élèves l'esprit dans lequel le travail leur est demandé et comment ils doivent le faire.

Une seconde partie constituée de 17 questions dont 3 ouvertes et 14 fermées. L'ensemble des questions touche trois principaux points :

- L'importance que les élèves accordent à l'EPS,
- Leur source d'information par rapport à l'EPS,
- La perception qu'ils ont de l'enseignant d'EPS et le type de relation qu'ils entretiennent avec lui.

### 2.2.2. Au niveau des enseignants

Composé de deux parties, le questionnaire destiné aux enseignants donne dans une première partie les indications utiles pour répondre correctement aux questions.

La seconde partie concerne les questions (15) proprement dites. Celles-ci touchent à la fois le niveau de base des enseignants, l'évolution de leurs savoirs, leurs difficultés ainsi que leur degré de satisfaction dans l'exercice de leur métier.

## 2.3. Le Protocole

### 2.3.1. Au niveau des élèves

Pour envoyer le questionnaire à leur destinataire, nous avons procédé en deux étapes :

- Au niveau du Centre (Ouagadougou), les plis des différents établissements ont été déposés à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports. Ils ont été ensuite transmis au coordonnateur des enseignements

secondaires (Province dont relèvent ces établissements). Une lettre signée par la Directrice Régionale de la Jeunesse et des Sports adressée audit coordonnateur a accompagné les plis.

Cette lettre contenait les modalités pratiques et les délais de retour des réponses à la Direction Régionale du Centre.

- En ce qui concerne les autres villes, les colis ont été déposés à la Direction de l'EPS. Dans chaque colis, nous avons joint une lettre explicative adressée à chaque Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports concerné. Cette lettre donnait toutes les informations relatives au bon déroulement du travail et au retour de ces colis à la Direction de l'EPS. Le Directeur de l'EPS a assuré l'envoi des différents colis à leurs destinataires.

#### 2.3.2. Au niveau des enseignants

Nous avons eu la chance de rencontrer tous les enseignants d'EPS à leur séminaire annuel.

Nous avons distribué directement le questionnaire à tous ceux qui étaient présents. Nous avons donné un délai de deux jours pour récupérer les réponses.

#### 2.4. Collectes des données

##### 2.4.1. Chez les élèves

Comme à l'expédition, la collecte des données s'est déroulée en deux phases :

- A la fin de nos vacances, six établissements du centre (Ouagadougou) avaient retourné leurs plis à la Direction Régionale qui nous les a remis avant notre départ à Dakar.

- Pour le reste des réponses, nous les avons reçus en mi-janvier par le biais de la Direction de l'EPS qui a assuré leur acheminement à Dakar.

#### 2.4.2. Chez les enseignants

Participant nous-même au séminaire, la collecte a été faite sur place au fur et à mesure que les enseignants finissaient de remplir le questionnaire. Nous avons pu ainsi collecter 119 réponses. Cet échantillon est assez représentatif des enseignants intervenant dans le secteur de l'EPS.

### 2.5. Traitement des données

#### 2.5.1. Les élèves

Pour chaque question fermée, nous avons procédé à un décompte des réponses. Ces réponses ont été séparées par sexe et par niveau.

Concernant les questions ouvertes, nous avons recensé toutes les réponses possibles. Ces réponses ont été regroupées en catégorie pour faciliter le calcul des pourcentages.

Le pourcentage des réponses obtenues pour chaque catégorie indique l'importance relative que les élèves accordent à cette catégorie.

#### 2.5.2. Les enseignants

Compte tenu du nombre relativement réduit des enseignantes d'EPS, nous avons traité les données collectivement, sans distinction du sexe et du niveau de formation. La même formule de traitement des données au niveau des élèves a été adoptée.

## **CHAPITRE III**

### **PRÉSENTATION DES RESULTATS**

### 3.1. Les acteurs de l'EPS : Les élèves

Les élèves ont été interrogés autour des trois thèmes suivants que nous avons circonscrits :

- l'importance de l'EPS
- les sources d'information sur l'EPS
- l'image du professeur d'EPS.

#### 3.1.1. L'importance de l'EPS

Quatre questions fermées et une question ouverte ont été posées aux élèves pour tenter de cerner toutes les dimensions susceptibles de leur permettre d'apprécier l'EPS en tant que discipline parmi les autres dans le système scolaire.

Nous avons voulu d'abord nous assurer que les sujets ont effectivement un vécu en EPS en leur demandant s'ils ont eu des cours d'EPS depuis qu'ils sont dans l'établissement.

Le tableau n°12 ci-dessous donne les résultats de cette question.

	Nbre d'élèves ayant bénéficié des cours d'EPS	Nbre d'élèves n'ayant pas bénéficié des cours d'EPS	Pourcentage		Total
Garçons	346	22	94,02	5,97	100 %
Filles	231	4	98,29	1,70	100 %
Total	577	26	95,68	4,31	100 %

Tableau n° 12 Répartition des élèves selon leur vécu en EPS

Ce tableau montre que 95,68 % ont déjà bénéficié des cours d'EPS contre 4,31 % représentant les dispensés définitifs (inaptes).

Ce vécu peut être ressenti autrement selon que l'élève ait été encadré par un spécialiste ou non. Les résultats suscités par la question de savoir "Par qui avez-vous été enseigné ?" apparaissent sur le tableau n°13.

	Garçons	Filles	Total	Pourcentage
Encadrés par des spécialistes	365	211	586	96,06
Encadrés par des bénévoles	6	18	24	3,93
Total	371	229	610	100 %

Tableau 13 Répartition des élèves selon la qualification des encadreurs

Ce tableau indique que 96,06 % des élèves ont été encadrés par des spécialistes contre 3,93 % d'élèves encadrés par des bénévoles.

Le volume horaire hebdomadaire pouvant nous aider à apprécier le degré d'application des instructions officielles, nous avons demandé aux élèves de nous indiquer le nombre d'heures d'EPS inscrites à leur emploi de temps.

Nombre d'heures par semaine	Garçons	Filles	Pourcentage
0	0	0	0
1	2	4	0,97
2	345	187	85,25
3	34	45	1,27

Tableau 14 Répartition des élèves selon le nombre d'heures d'EPS par semaine

Sur l'ensemble des élèves interrogés, tous déclarent avoir au moins une heure d'EPS au programme. Les deux heures hebdomadaires avec 85,25 % de réponses constituent la règle générale dans les établissements.

On constate même un début d'application des trois heures par semaine (1,27%). Ce qui va dans le sens du Kiti<sup>1</sup> relatif aux instructions officielles entré en vigueur le 22 janvier 1988.

---

<sup>1</sup>. Kiti : Terminologie qui a remplacé le décret après l'avènement de la révolution. Le décret a repris place dans le jargon juridique habituel après l'adoption de la constitution, le 2 juin 1991.

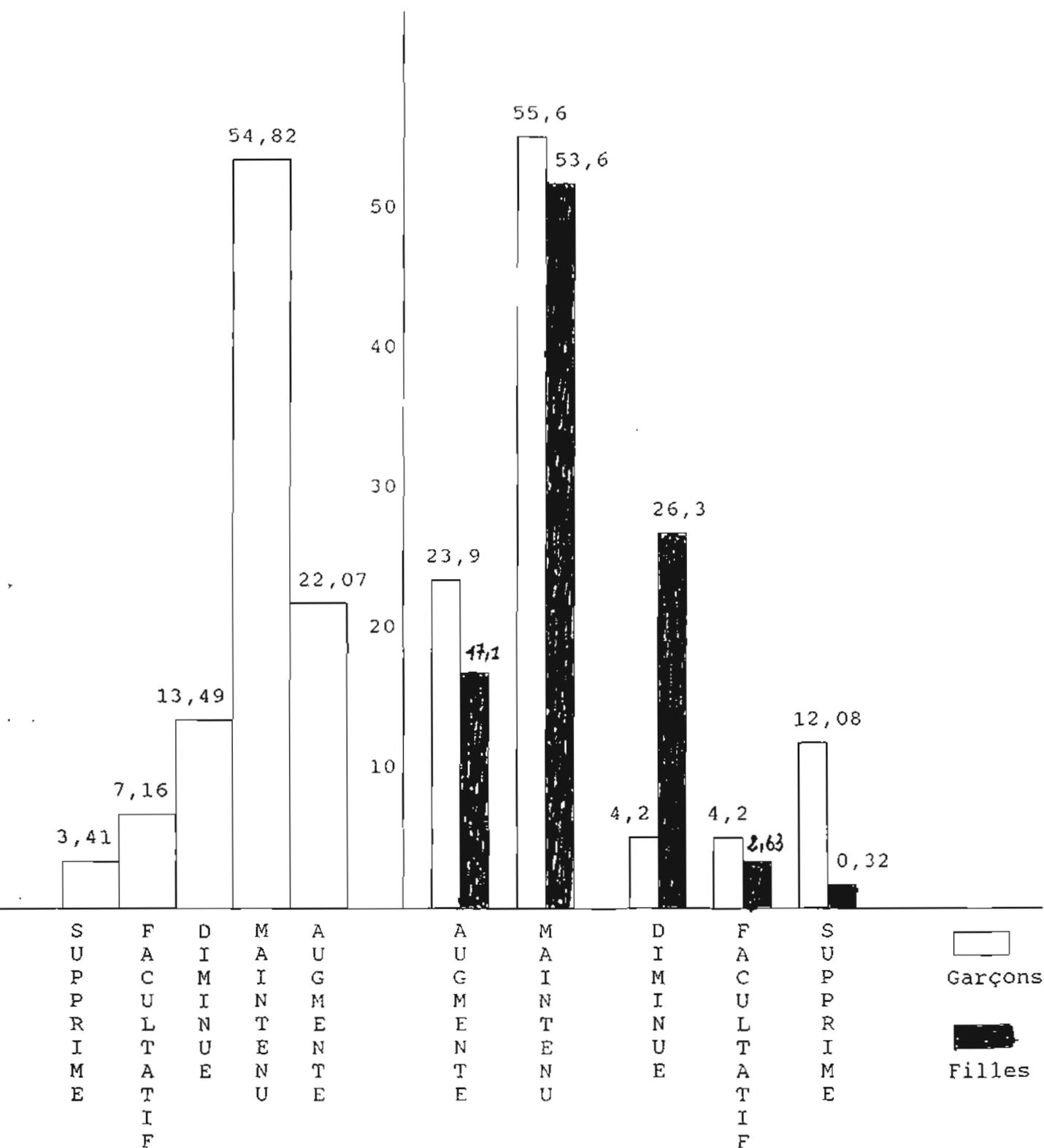


Figure n°5

Répartition des élèves concernant l'appréciation du volume horaire



Selon la figure n°5, 54,82 % estiment que leur volume hebdomadaire doit être maintenu pour plusieurs raisons, à savoir :

- qu'il y a une compensation en dehors de l'école (entendez des activités physiques ou sportives faites en dehors de l'école) 7,5%
- ce volume est suffisant ou fatigant 19 %
- l'emploi du temps est déjà chargé 9,3 %
- indispensable à l'homme 6,8 %
- autres motifs 12,2 %

Sur le même tableau, nous pouvons constater que 27,8 % des élèves souhaitent que le volume horaire d'EPS soit augmenté. La majorité de ces réponses évoque les effets bienfaiteurs des l'EPS sur l'organisme. Certains justifient leur réponse par l'importance de l'EPS.

Par contre, 13,49 % des élèves pensent que ce volume horaire doit être diminué parce que l'EPS :

- est nuisible à la santé 8,13 %
- manque d'intérêt 5,36 %

7,16 % des répondants disent au contraire que l'EPS doit être supprimée des programmes scolaires car elle crée des accidents (3,58 %) ou manque d'intérêt (3,58 %).

Enfin 3,41 % veulent que l'EPS soit facultative.

Si l'on considère toutes ces réponses, les plus importantes se situent au niveau des dimensions favorables à l'EPS. A contrario, les plus faibles se rencontrent au niveau des dimensions défavorables.

L'EPS semble répondre à un besoin même si celui-ci est exprimé à des degrés divers par les élèves.

Le degré d'importance de l'EPS a été mis en relief par la question N°6 (Qu'est ce que c'est l'EPS pour vous ?) dont les réponses sont matérialisées par la figure n°6.

Présentation générale

Présentation par sexe

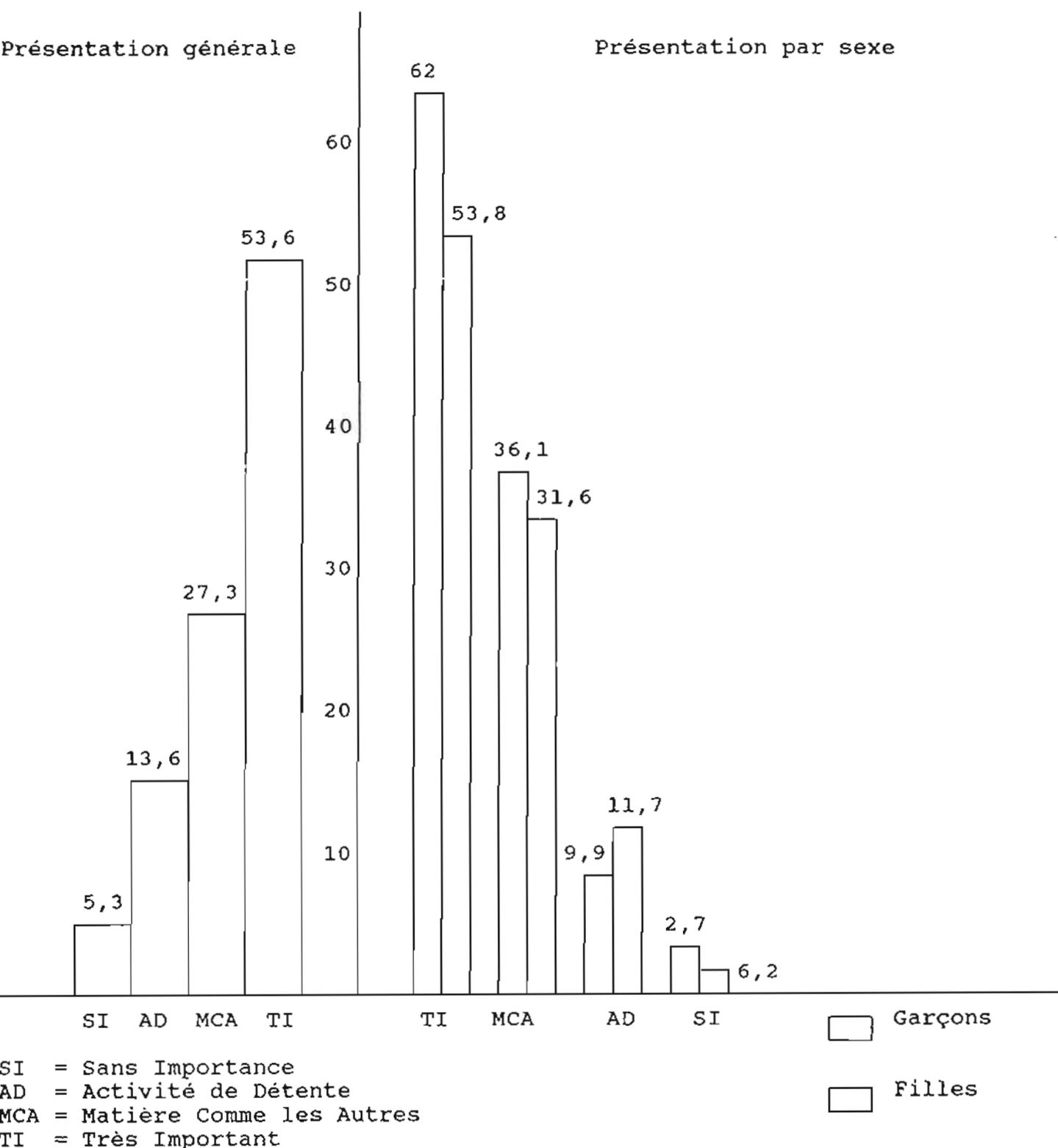


Figure N°6 Répartition des élèves selon le degré d'importance accordée à l'EPS

La figure n°6 fait ressortir que 53,63 % n'accordent pas une grande importance à l'EPS et que 27,39 % pensent que l'EPS est une matière comme les autres. Elle montre aussi que 13,6 % l'assimilent à une activité de détente et seulement 5,36 la considère comme une matière sans importance.

Les résultats mettent en évidence que plus de la moitié des élèves interrogés accordent une très grande importance à l'EPS contre une très faible partie de l'échantillon qui ne lui reconnaît aucune importance. Cette dernière catégorie de réponses est nettement plus faible chez les filles que chez les garçons.

L'importance de l'EPS reconnue par la majorité des élèves a été exprimée par rapport à certains repères dont les autres disciplines scolaires.

En effet, la question n°8 qui a permis aux élèves de classer l'EPS au sein des autres disciplines scolaires de leur programme fait apparaître nettement sur la figure n°7 que 55,52 % des élèves classent l'EPS au dernier rang. Ceci contrarie les résultats des questions 4 (appréciations du volume horaire d'EPS) et 6 (degré d'importance de l'EPS).

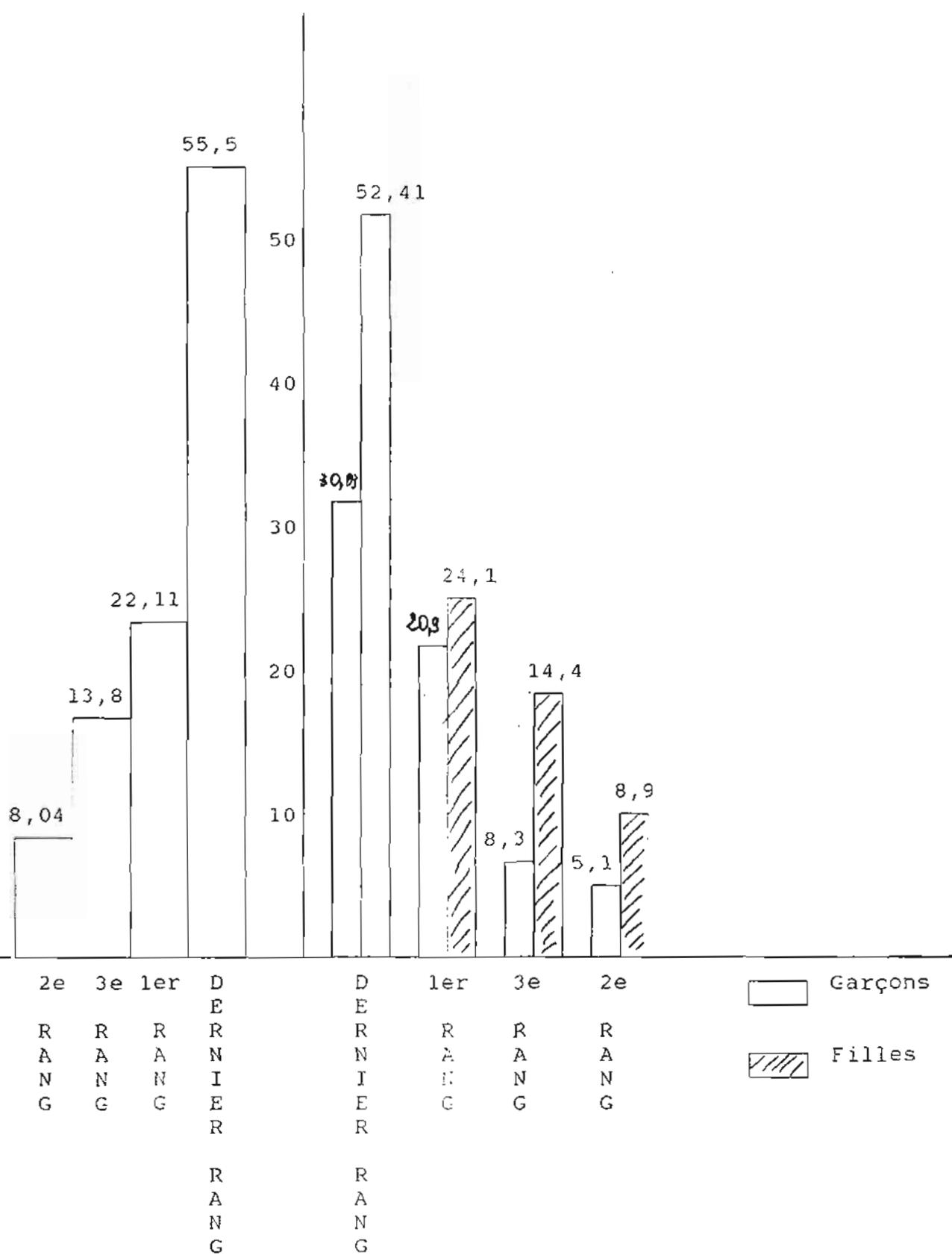


Figure n°7 Répartition des élèves selon le rang attribué à l'EPS par rapport aux autres disciplines

Cependant, 22,11 % de ces sujets classent l'EPS au 1er rang. Selon ce même classement, on peut noter que 13,81 % lui donnent la 3e place et que 8,04 % lui attribuent la 2e place.

Malgré le pourcentage relativement élevé de ceux qui lui accordent les trois premières places, la majorité des élèves interrogés la relègue au dernier plan. Ceci semble étonnant, car pour les élèves, l'EPS placée à côté des autres disciplines d'enseignement perd son importance. Ils n'en perçoivent pas l'utilité dans la vie pratique. Si des études poussées en mathématiques, en physique et chimie, en sciences naturelles, etc ont fait leur preuve, pour les élèves l'EPS ne serait qu'un simple soutien de la santé physique ou psychique (distraction).

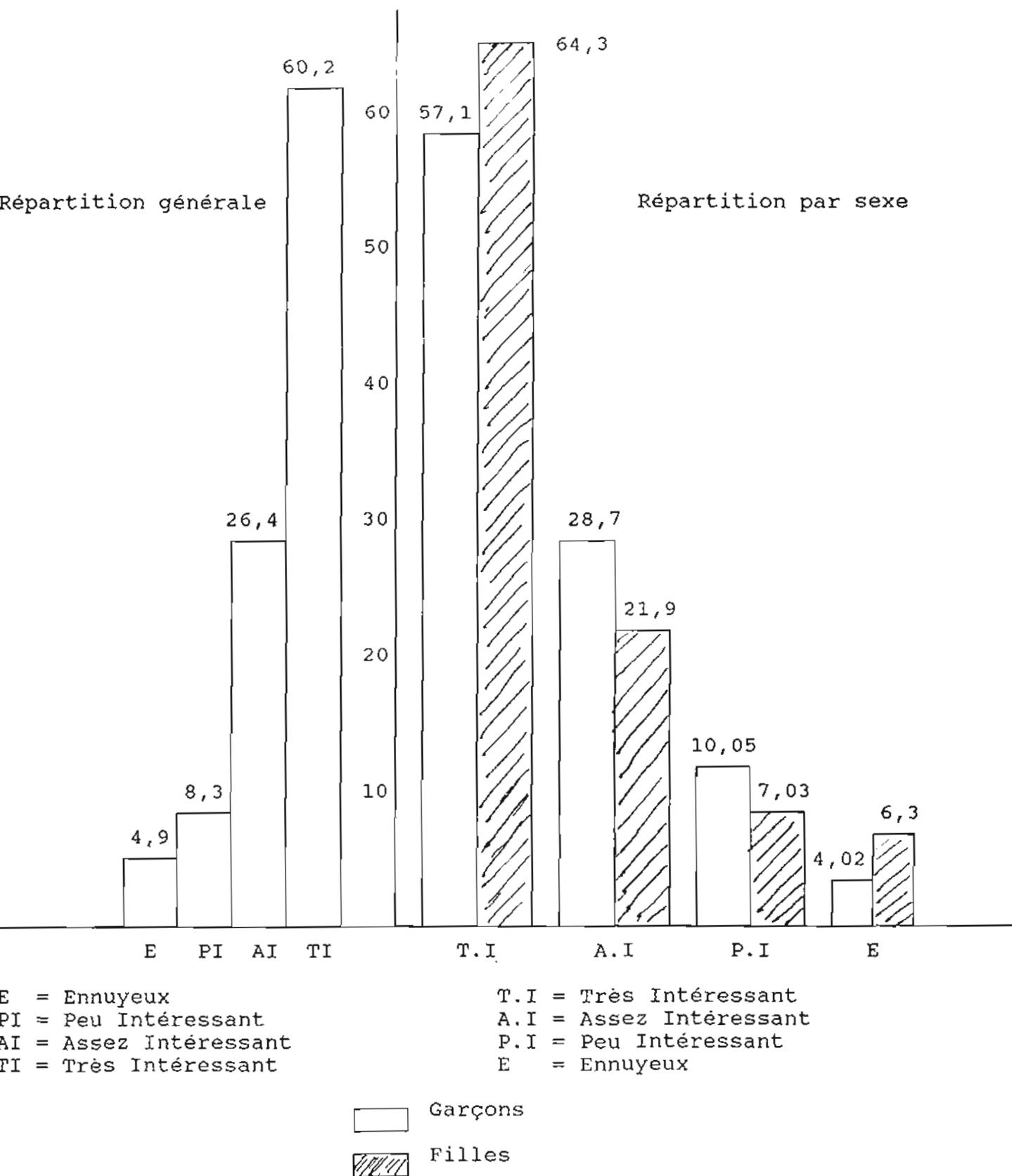


Figure n°8 Répartition des élèves selon leur degré de motivation au cours d'EPS

De la sixième à la Terminale, sauf en seconde et première, le pourcentage des filles qui ont classé l'EPS au dernier rang est plus élevé que chez les garçons. Or, quand il s'agit de modifier en hausse ou en baisse, ou de supprimer l'EPS, elles étaient plus réticentes. Cette contradiction pourrait s'expliquer par le fait que les filles n'envisagent pas l'EPS dans la perspective de l'emploi. Ceci est d'autant plus vrai quand on considère l'effectif féminin (34) des spécialistes d'EPS au Burkina Faso.

Nous nous sommes intéressé au degré de motivation des élèves à l'égard des cours d'EPS. L'échelle d'appréciation que nous avons utilisée nous a permis de constater que 60,29 % des élèves trouvent les cours d'EPS très intéressants.

Toujours, selon ces sujets, 26,4 % pensent qu'ils sont assez intéressants et 4,91 les trouvent ennuyeux.

Ceci vient controverser les résultats de la question n°8 précédente. C'est d'autant plus frappant que la majorité de ceux qui ont classé l'EPS au dernier rang ont coché la cage "Très intéressant". Cela vient confirmer que la perception ludique et hédonique de l'EPS est très prépondérante dans l'appréciation des élèves.

Ces résultats pourraient être aussi indicateurs de la bonne conduite de certains enseignants qui croient fermement à l'avenir de l'EPS.

Concernant toujours l'importance de l'EPS, nous avons voulu savoir si les élèves désiraient poursuivre des études en EPS plus tard.

La formulation de cette question a créé des problèmes de compréhension. De nombreux élèves ont compris qu'il s'agissait de savoir s'ils désiraient poursuivre les cours d'EPS, le reste de leur périple scolaire.

Aussi avons nous pris soin d'éliminer tous ceux qui ont mal compris la question (39,4 %). Malgré ce tri, les résultats peuvent être représentatifs compte tenu de l'échantillon restant (69,6 %).

Ainsi, 71,01 % de cet échantillon excluent l'EPS de leurs ambitions. Les raisons se résument essentiellement en quatre points :

- possibilité physiques ou intellectuelles limitées,
- manque de prestige du métier d'enseignant d'EPS,
- convenance personnelle,
- manque d'information ou mauvaise compréhension de l'EPS.

Cependant, 28,9 % de ce même échantillon envisagent des études en EPS. Leur ambition a été conditionnée soit par l'image du professeur d'EPS, soit par celle des athlètes internationaux ou enfin par les effets bénéfiques de l'EPS sur l'organisme.

La liste intégrale des réponses possibles peut nous permettre de saisir les détails qui confirment les conclusions de la question n°8 (rang accordé à l'EPS) et 9 (degré d'intérêt de l'EPS).

En effet, les réponses de la question 16 (désirez-vous poursuivre vos études en EPS ?) sont justifiées ainsi qu'il suit :

- |    |  |         |
|----|--|---------|
| 1. | tenter l'aventure dans le monde des affaires                             | 0,91 %  |
| 2. | pour être professeur d'EPS, il faut être souple                          | 0,91 %  |
| 3. | Je ne veux pas me décarcasser  | 0,91 %  |
| 4. | Je ne peux pas devenir professeur d'EPS                                  | 2,13 %  |
| 5. | Parce que les professeurs d'EPS souffrent et ne sont pas très bien payés | 2,73 %  |
| 6. | Dispensé   | 0,91 %  |
| 7. | Capacités physiques insuffisantes  | 2,73 %  |
| 8. | Convenance personnelle   | 34,58 % |

9.	Les enseignants d'EPS n'ont pas beaucoup d'heures donc n'ont pas beaucoup d'argent	1,8 %
10.	Parce que je n'ai pas d'informations sur les études en EPS	2,73 %
11.	Parce que les travaux que je ferai plus tard me serviront d'EPS. Couper du bois, piler du mil, préparer du lait	0,91 %
12.	Parce que les enseignants sont minimisés	3,64 %
13.	Question de tempérament (il ne faut pas être nerveux)	0,91 %
14.	Ma série ne me le permet pas (série A)	2,73 %
15.	Matière ennuyeuse	0,91 %
16.	Je fais de l'EPS une détente et non un métier	0,91 %
17.	L'EPS est un sport individuel et collectif en même temps, donc pas besoin d'un expert (entendez spécialiste)	0,91 %
18.	Etant en 1èreC, je préfère suivre des études dans les matières scientifiques	1,8 %
19.	Je suis paresseuse et y faire carrière c'est manquer du respect à l'EPS	0,91 %
20.	Parce que c'est la comédie	0,91 %
21.	Etudes difficiles - risque de renvoi en cours de formation	0,91 %
22.	Je veux être dans un bureau. C'est moins fatigant que d'être sur un terrain	0,91 %

- |  |        |
|--|--------|
| 23. Son importance ne mérite pas qu'on poursuive des études                  | 0,91 % |
| 24. On n'a jamais la possibilité de se mettre en tenue correcte sauf la nuit | 0,91 % |

Il apparaît clairement que ces réponses sont essentiellement justifiées par le manque d'information et la mauvaise compréhension que les élèves ont de l'EPS. En outre, la réponse n° 23 illustre et confirme notre précédente conclusion selon laquelle le niveau de satisfaction exprimée par les élèves n'est pas lié à l'importance qu'ils accordent à l'EPS.

### 3.1.2 Les sources d'information

A ce niveau, des personnes ressources et des médias ont été citées par les élèves (voir figure n°9).

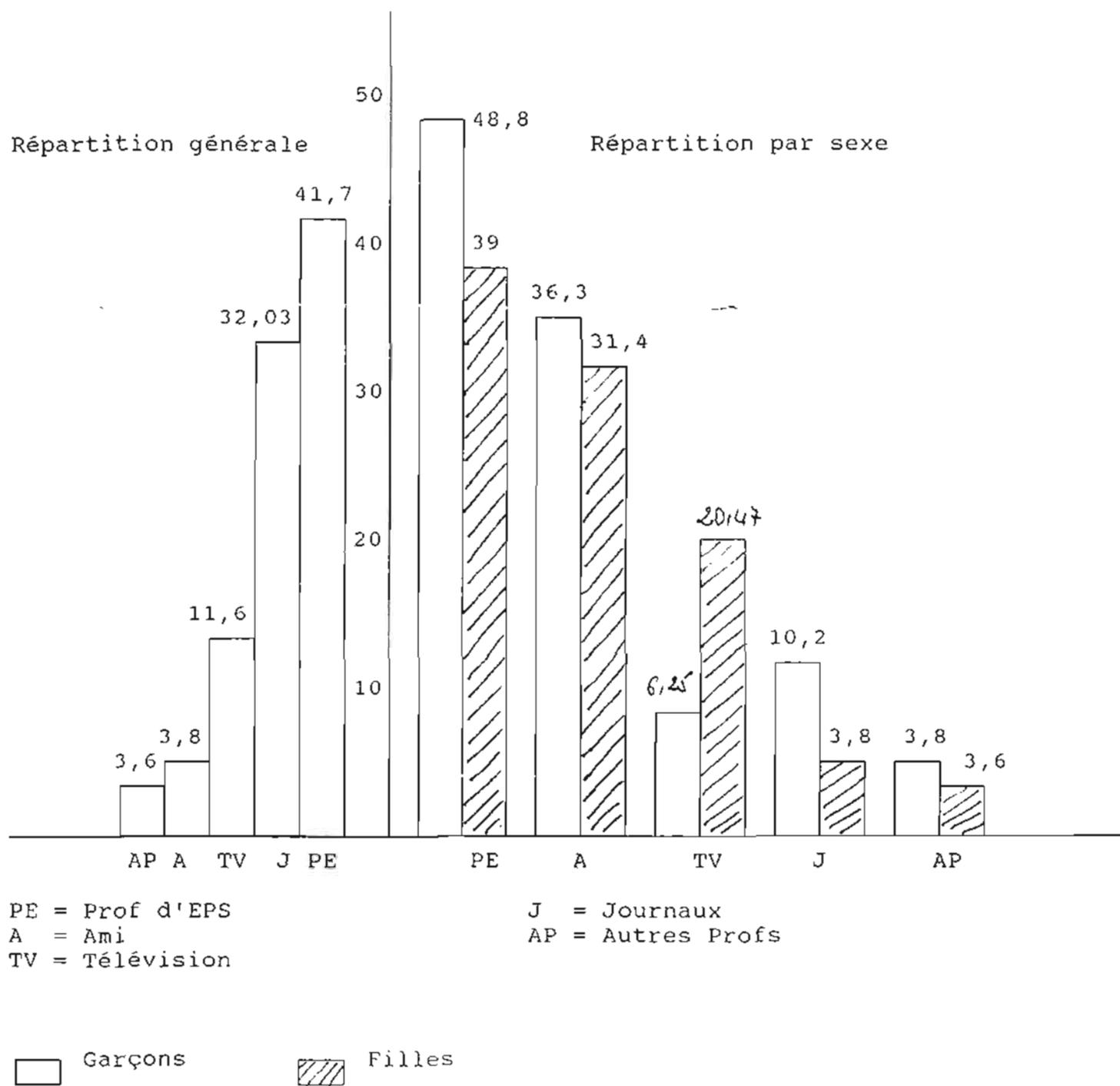


Figure n°9 Répartition des élèves en fonction de leur source d'information par rapport à l'EPS (question n°10)

Cependant, tous les élèves ne tiennent pas leurs premières informations sur l'EPS de la même source. La question n°10 (qui vous a parlé de l'EPS pour la première fois) nous a donné les renseignements suivants :

- 35,7 % des élèves interrogés ont eu leurs premières informations sur l'EPS avec des personnes-ressources non spécialistes de la matière (ami, autres).
- 22,5 % des élèves ont été informés pour la première fois par les médias :
  - \* Radio : 6,99 %
  - \* Télévision : 11,65 %
  - \* Journaux : 3,88 %.

Au total, 58,22 % des élèves tiennent leurs premières informations des non spécialistes.

En revanche, 41,71 % les tiennent d'un professeur d'EPS.

Le pourcentage des informations reçues en dehors d'une source sûre est très élevé. Il y a risque de mauvaise interprétation de ces informations reçues. Les enseignants d'EPS ne doivent pas se contenter seulement du cours pratique, mais s'efforcer à appuyer leur matière par des informations théoriques qui aideront certainement les élèves à mieux comprendre l'EPS.

En complément de la question 16 (Désirez-vous poursuivre des études en EPS) nous avons demandé aux élèves s'ils avaient des informations sur les études en EPS.

	Garçons	Filles	Total	Pourcentage
Informés	113	96	209	37,38
Non-informés	225	125	350	62,61

Tableau n°15 Répartition des élèves selon les informations reçues par rapport aux études en EPS

Les résultats ci-dessus indiquent que 62,6 % d'entre eux n'ont pas reçu des informations contre 37,3 % qui disent en avoir reçu soit de leur enseignant d'EPS (26,11 %) soit d'autres sources (11,19 %).

Ces résultats justifieraient les conclusions précédentes selon lesquelles les élèves n'ont pas d'ambitions d'étude en EPS.

### 3.1.3 Quelles perceptions les élèves ont-ils de l'enseignant d'EPS ?

La perception que les élèves ont de l'enseignant d'EPS n'est pas sans lien apparent avec l'idée qu'ils se font de l'EPS. Certains de leurs comportements pensons-nous, découleraient certainement de cette perception.

Compte tenu de leurs nuances rapprochées, les réponses à la question 13 (quelle idée vous faites vous de l'enseignant d'EPS ?) ont été regroupées en sept thèmes centraux :

1. L'enseignant d'EPS perçu parmi ses collègues des autres disciplines
2. les rapports avec les élèves
3. Considérations à partir de l'EPS ou du sport

4. L'enseignant vu selon la conception propre des élèves
5. L'enseignant perçu en tant qu'individu
6. L'enseignant vu à travers sa pédagogie
7. Considération à partir de l'environnement social.

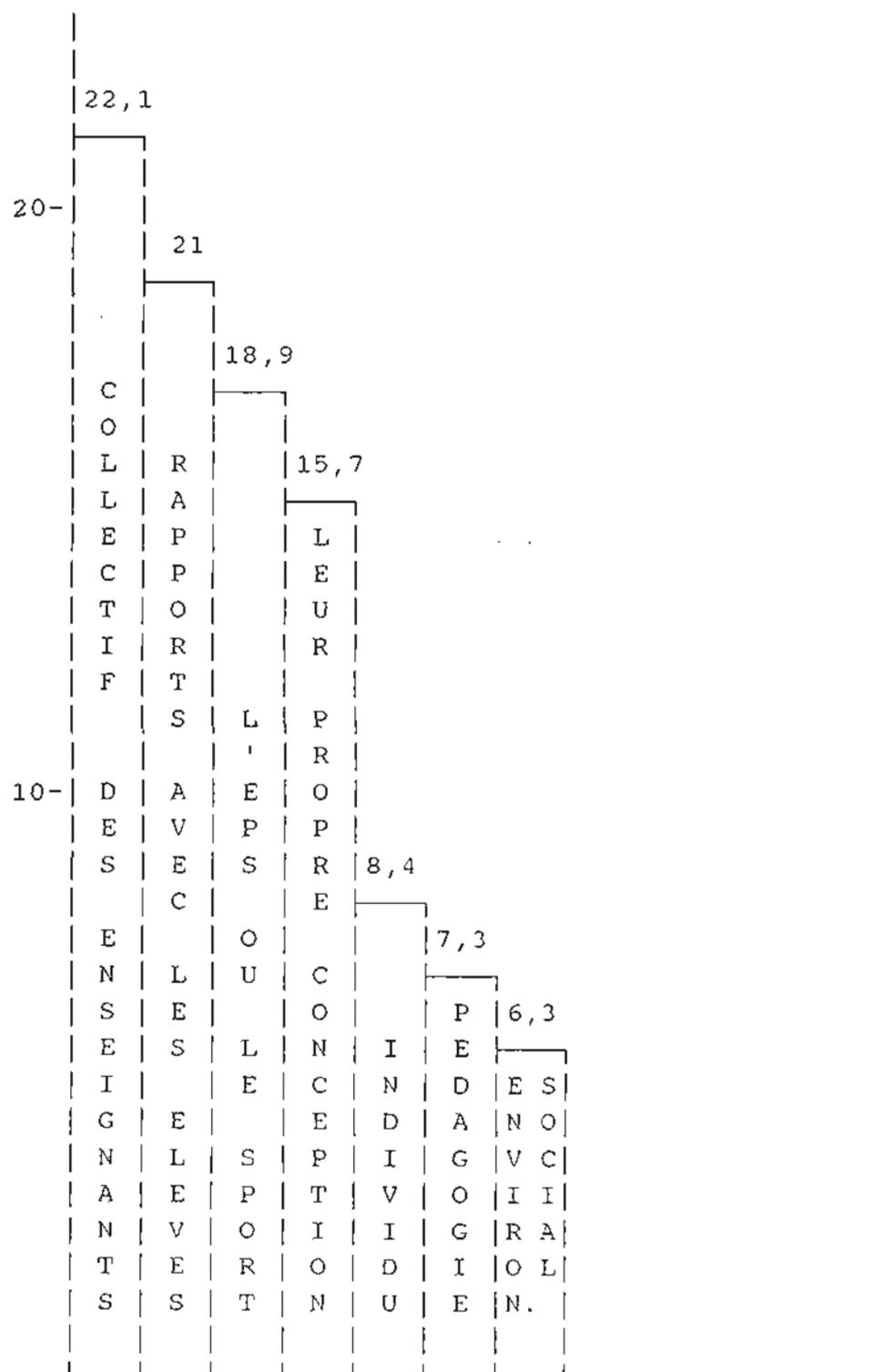


Figure n°10 Répartition des élèves selon leur perception et par rapport aux différents repères

Par ordre d'importance, les repères suivants ont été retenus par les élèves pour juger l'enseignant d'EPS :

- Vu par rapport au collectif d'enseignants	22,1 %
- Ses rapports avec ses élèves	21,05 %
- Vu à travers l'EPS ou le sport	18,9 %
- Selon leur propre conception	15,78 %
- Vu en tant qu'individu	8,42 %
- La pédagogie de l'enseignant	7,36 %
- Considéré par rapport à l'environnement social	6,31 %

Il se dégage que la personnalité de l'enseignant comparé à ses pairs ainsi que ses rapports avec ses élèves sont aux yeux de ces derniers, les repères les plus importants.

### 3.1.3.1 L'enseignant d'EPS par rapport à ses pairs

Le plus grand nombre de réponses concerne l'enseignant en comparaison avec ses pairs, ce qu'il fait, ce qu'il est, ce qu'il devrait faire ou être.

71,42 % ont une bonne perception de l'enseignant considéré parmi ses pairs.

A l'inverse, 28,5 % ont une mauvaise appréciation de l'enseignant. Pour mieux comprendre ces deux catégories de réactions des élèves, nous avons inventorié et regroupé leurs réponses selon qu'elles soient favorables ou défavorables.

#### 3.1.3.1.1 Réponses favorables

- C'est un enseignant comme les autres
- C'est un enseignant comme les autres, mais son bureau étant le sol, fait qu'il est négligé
- Mérite du respect comme les autres
- Qu'ils soient plus nombreux
- Ils travaillent beaucoup et gagnent peu d'argent

- Il a plus d'argent que les autres
- Il est digne de respect comme tous les autres professeurs contrairement à ce que peuvent penser certains élèves.

#### 3.1.3.1.2 Réponses défavorables

- Qu'ils soient moins nombreux
- Travaille peu car il n'a pas de leçons à préparer
- Tout temps en train de faire des mouvements
- Il n'est pas comme les autres professeurs, car il a peu d'importance
- Il ne souffre pas car sa matière ne demande pas beaucoup de préparation
- Il a largement le temps par rapport aux autres professeurs
- Il est moins rigoureux que les autres professeurs
- Au lieu de s'embrouiller dans ses cours, fait des efforts pour se détendre.

#### 3.1.3.2 Rapport avec ses élèves

Avant d'examiner les résultats relatifs à ce thème, nous avons voulu à la question n°12, sonder les élèves sur le degré de confiance qu'ils accordent à leur professeur d'EPS. C'est l'objet de la question n°12.

Quand vous avez des problèmes privés à quel professeur vous confiez-vous dans l'établissement ?

- 14,23 % des élèves disent se confier au professeur d'EPS quand ils ont des problèmes privés
- 14,85 % des garçons et 13,20 % des filles se confient à lui. Que l'on considère l'ensemble des élèves ou par sexe, le pourcentage des réponses est sensiblement égal.
- Les 85,7 %, selon les résultats se confient aux autres professeurs ou au chef d'établissement.

Pourtant les résultats de la question n°13 montrent nettement que l'enseignant entretient de bons rapports avec ses élèves. Cet aspect vient en deuxième position avec 21,05 % des réponses.

Dans la gamme des réponses concernant les rapports avec les élèves on peut voir que 85 % des élèves s'estiment bien avec leur professeur d'EPS et que 15% disent le contraire. Nous avons procédé au même regroupement des réponses que précédemment.

#### 3.1.3.2.1 Réponses favorables

- C'est celui qui s'occupe le plus des problèmes privés des élèves
- Il est intéressant
- Il est compréhensif
- C'est bienfaiteur
- Un éducateur et un ami
- Très gentil envers les élèves
- Ouvert à tous les élèves comme un tonton
- Doué des vertus les plus indispensables pour comprendre autrui
- Bon conseiller
- Celui qui comprend le plus les élèves
- Il permet aux élèves qui ne s'entendent pas d'habitude de s'entendre
- Celui avec lequel on peut s'amuser, échanger souvent des mots
- Qui aime s'amuser avec les élèves et leur donner des connaissances en EPS
- Quelqu'un qui est disponible à tout moment. Il a des rapports directs avec les élèves et les autres professeurs.

#### 3.1.3.2.2 Réponses défavorables

- Avantage les filles au détriment des garçons
- Coureurs de jupons
- Incompréhensifs pour la plupart.

Ces rapports globalement positifs que les élèves entretiennent avec leur professeur d'EPS ne semblent pas se convertir en capital confiance (cf résultats question 12).

Les enseignants d'EPS devraient éviter alors les attitudes débonnaires qui en réalité les éloignent de leurs élèves.

### 3.1.3.3 L'enseignant vu à travers l'EPS ou le sport

Certains élèves sont partis de l'EPS ou du sport pour dire ce qu'ils pensent de l'enseignant. Ils l'ont décrit par rapport à sa sportivité, sa fonction, sa forme ou par rapport à la finalité de la discipline qu'il enseigne. Ainsi 72,2 % des réponses lui sont favorables contre 27,7 %.

Elles se répartissent de la manière suivante :

#### 3.1.3.3.1 Réponses favorables

- Il est important à cause de l'importance de la matière
- Généralement des footballeurs
- Guide de l'effort physique et de la santé
- Il peut supporter toutes les maladies graves à cause de ses conditions physiques
- Ils ne vieillissent pas vite
- Ils ont eu un bon métier car sans santé, pas de travail
- Un professeur guérisseur, traiteur
- Ils sont inattaquables car connaissant bien tous les mouvements
- Ils sont indispensables car l'EPS est un repos pour le cerveau
- Ils permettent de s'amuser
- Quelqu'un qui pratique l'EPS depuis son enfance
- Il est en bonne santé, sa mémoire est fraîche grâce à l'EPS.

#### 3.1.3.3.2 Réponses défavorables

- Ils se salissent chaque fois
- Ils nous emmerdent avec leurs cours encombrants
- Ils sont généralement haïs à cause de la matière
- Ils ne réfléchissent pas pour trouver les solutions des élèves
- Sa matière est très difficile à enseigner.

Dans l'ensemble, il y a une vue caricaturale de l'enseignement d'EPS.

#### 3.1.3.4 Selon leur propre jugement

Les conceptions les plus variées ont été formulées pour caractériser l'enseignant d'EPS. 80 % des réponses peuvent être considérées comme lui étant favorables et 20 % défavorables.

##### 3.1.3.4.1 Réponses favorables

- Il est intellectuel
- Quelqu'un qui est responsable, qui éduque et qui est bien
- Aide à éduquer les enfants pour leur avenir
- Aide à mieux connaître la vie dans le sport
- Désigné pour donner des notions d'équilibre du corps humain
- Ils cherchent à former l'élève sur le plan physique et moral en développant surtout l'esprit de solidarité et d'équipe
- Il a le souci constant de la promotion du sport en général
- Si le gouvernement a jugé utile de les former, c'est qu'ils sont indispensables aux élèves
- Ils nous aident à casser avec la monotonie des bancs
- Ils ont une longue vie.

##### 3.1.3.4.2 Réponses défavorables

- Il mène une vie difficile
- Il dérange la tranquillité des élèves
- Il doit aimer le sport
- Un enseignant doit amener les élèves à aimer sa matière et à briller afin de les orienter vers les compétitions internationales.

#### 3.1.3.5 L'enseignant en tant qu'individu

Ici, les élèves retiennent comme repère de l'image de l'enseignant, la morphologie de l'enseignant, l'habillement ou le tempérament. Ils en ont une vue négative (57,14 % contre 42,85 %). Le tempérament a été la dominante des réponses.

#### 3.1.3.5.1 Réponses favorables

- Physiquement envieux
- Doit être bien habillé en tenue de sport
- Ni trop gros, ni trop lourd
- Son habillement
- Un enseignant d'EPS est un enseignant physiquement formé.

#### 3.1.3.5.2 Réponses défavorables

- Sévère
- Méchant
- Nerveux, impatient sans pédagogie
- Moins nerveux et favorise ainsi la merde sur le terrain
- Physiquement fatigué dans la semaine
- Musclé.

#### 3.1.3.6 La pédagogie de l'enseignant

La pédagogie de l'enseignant vient en avant dernière position dans la classification des thèmes centraux. Doit-on déduire que les enseignants sont très efficaces sur ce plan ?

Ce qui est sûr, les élèves ignorent dans la plupart des cas les objectifs des cours, car ils ne peuvent les apprécier que de façon superficielle. Cependant, notre oeil de technicien nous permet de canaliser ces réponses dans le créneau pédagogique.

Ici encore, leur perception est globalement négative (85,7 %).

#### 3.1.3.6.1 Réponses favorables

- Qui maîtrise sa formation

### 3.1.3.6.2 Réponses défavorables

- Doit courir avec les élèves et faire des mouvements avec eux
- Ils ont peur quand ils sont inaptes. Je ne les prends jamais au sérieux
- Un comédien de terrain
- C'est un enseignant dont on peut se passer, car il ne fait absolument rien sur le terrain
- Ne se dérange pas pour préparer ses cours.

Les 7,36 % de réponses touchant la pédagogie de l'enseignant ne sont pas satisfaits du déroulement du cours. Et cela a été presque'unaniment exprimé.

### 3.1.3.7 Par rapport à l'environnement social

La place de l'enseignant dans la société a aussi déterminé le jugement des élèves. C'est le thème le moins abordé dans l'ensemble. Ceci se comprend puisque l'enseignant a déjà été jugé par rapport au collectif des enseignants considéré comme échantillon de la société. Les réponses sont cependant équilibrées à ce niveau.

#### 3.1.3.7.1 Réponses favorables (50 %)

- Élément clé pour la société dans un pays car la santé qu'il conditionne permet de mieux travailler.

#### 3.1.3.7.2 Réponses défavorables (50 %)

- Il n'a pas eu de fonction
- Il n'a pas suivi de longues études
- C'est pour avoir de l'argent, sinon ce n'est pas un bon métier.

Nous avons voulu nous intéresser spécifiquement aux élèves des établissements privés qui engagent parfois des non spécialistes. Malheureusement, l'échantillon que nous avons touché n'est pas assez représentatif. Cependant, au cours de l'exploitation des résultats globaux, nous nous sommes rendus compte qu'il n'y a pas un décalage apparent dans les réponses des élèves des établissements privés qui ont été pris en compte dans les résultats globaux.

Nous notons à travers les résultats, qu'il y a une mauvaise perception de l'EPS et de l'intervenant. Ceci est la conséquence logique des mauvaises informations ou du manque d'informations d'une part, du savoir faire et du savoir être de l'enseignant d'autre part.

Même les réponses dites positives ou favorables à l'enseignant ou à la matière ne touchent pas aux objectifs que nous avons assignés à l'EPS. Une vision caricaturale de l'enseignant, une perception superficielle et déplacée de l'EPS, telle est la tendance générale qui se dégage de cette étude. Faire passer l'enseignant d'EPS "d'amuseur public" à "éducateur émérite" et l'EPS, de "discipline à distraction simple" à "discipline de formation", tel est le pari qu'il faut gagner devant les élèves et devant tous les profanes.

### 3.2. Les animateurs de l'EPS : Les enseignants

Au regard du niveau de pratiques de l'EPS dans les établissements scolaires jusqu'à un passé très récent, il importe d'avoir une idée sur le vécu des enseignants d'EPS avant leur formation.

95,49 % des enseignants interrogés déclarent avoir connu l'EPS avant leur formation de base. Analysant leur niveau de scolarité, nous constatons que 77,87 % sont parvenus au moins en classe de seconde.

On note aussi que 17,69 % des enseignants ont le niveau du brevet d'études du premier Cycle (BEPC) et que 4,42 % ont fait au moins une année universitaire.

D'une manière générale plus de 80 % de ces sujets ont franchi le seuil du second cycle. Il est à rappeler que la majorité des enseignants qui sont des maîtres d'EPS sont recrutés sur la base du BEPC. Les résultats de l'enquête indiquent que ces enseignants ont en général un niveau supérieur au diplôme exigé au concours d'entrée à l'INS.

Selon les résultats de notre enquête, 14,95 % des enseignants d'EPS interrogés affirment avoir déjà travaillé ailleurs avant leur accès à l'INS. Ces enseignants, quoique peu nombreux, viennent grossir le rang de ceux qui ont choisi ce métier par vocation.

S'agissant de l'appréciation de leur formation, les réponses à la question 6 y afférant permettent de relever qu'aucun enseignant ne dit avoir reçu une mauvaise formation. Cependant, on peut noter que le pourcentage de ceux qui pensent être très bien formés est faible (19,82 %).

En outre, ceux qui s'estiment être bien formés représentent 49,13%. Un effort reste donc à faire pour combler ces attentes.

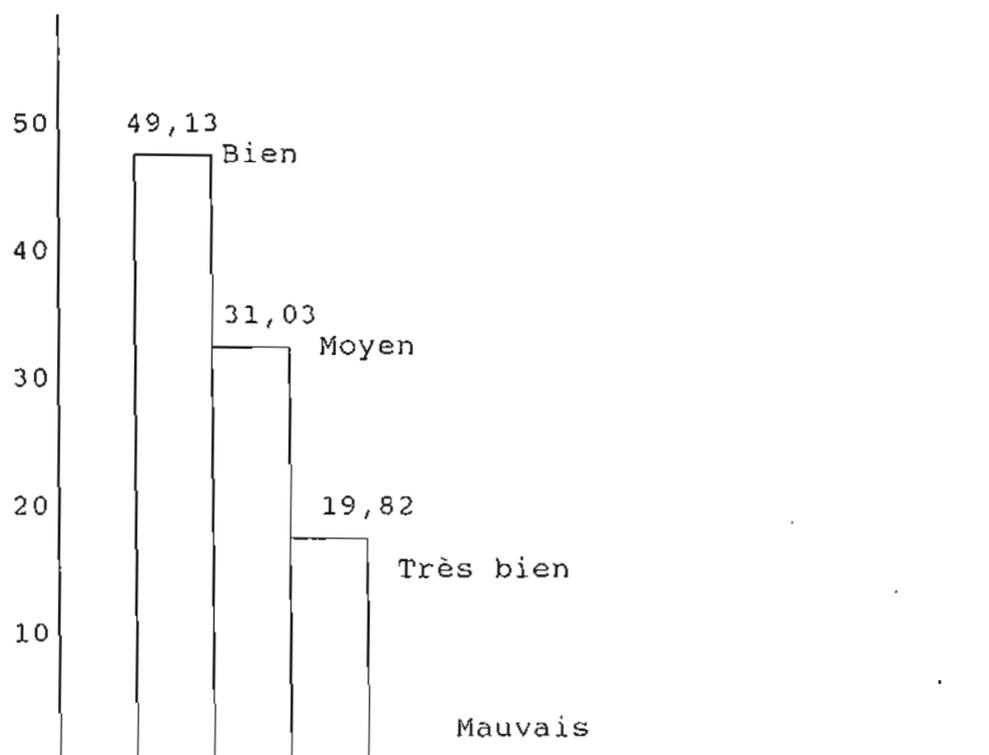


Figure n°11 Répartition des enseignants selon leur appréciation de la formation reçue

Interrogés sur les critères d'une bonne formation (question N°6), 54,62 % des enseignants pensent que cette dernière dépend de la compétence des formateurs. Selon les pourcentages de réponses enregistrés, le niveau et le nombre des stagiaires ainsi que la durée de formation interviennent peu dans la qualité de la formation. Comme nous le constatons sur la Figure 12, l'efficacité des formateurs préoccupe les enseignants d'EPS au premier plan.

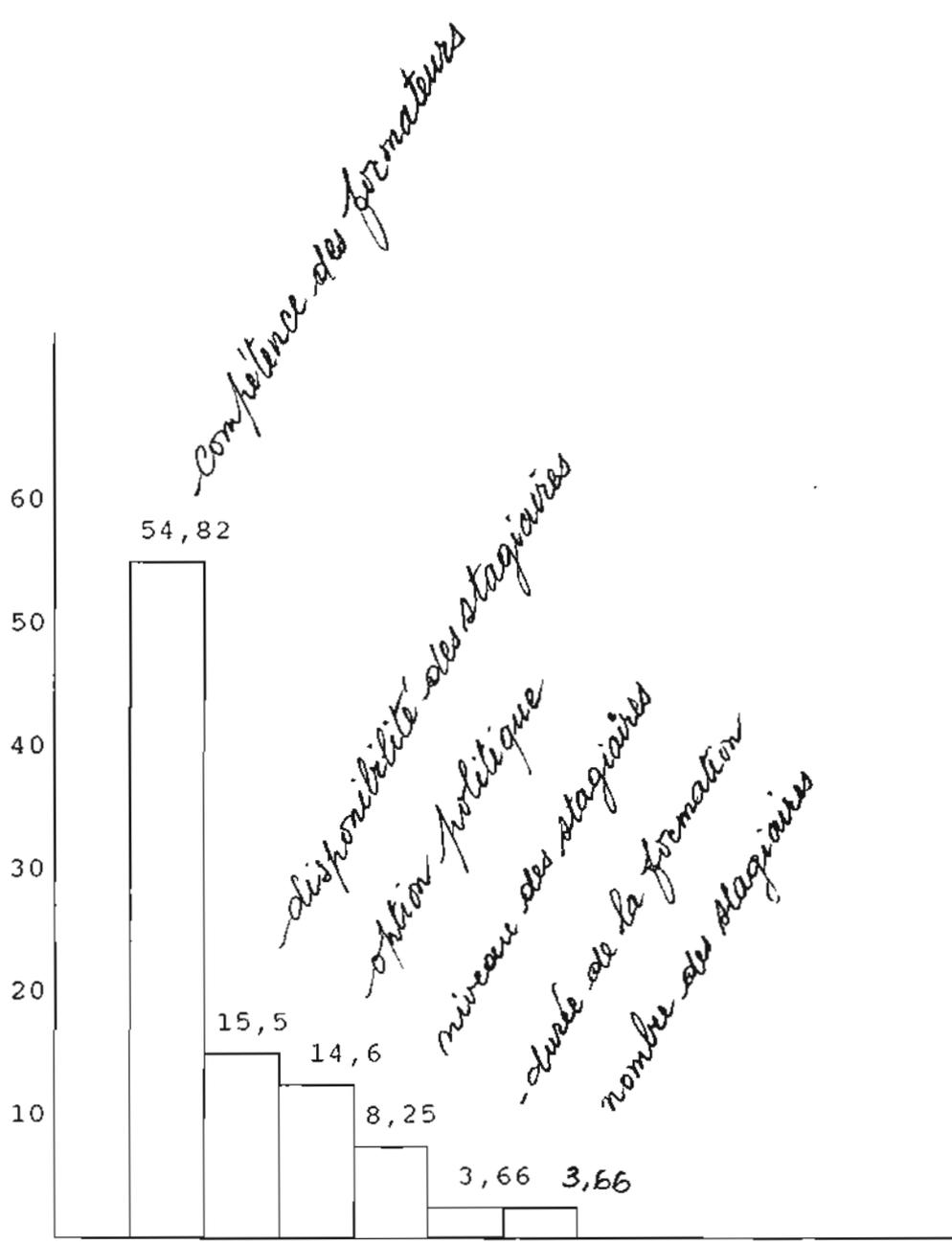


Figure n°12 Répartition selon les critères d'appréciation d'une bonne formation

Les formations supplémentaires et complémentaires visaient des objectifs d'amélioration de l'efficacité de l'enseignement. Or, cette efficacité ne peut être garantie sans une adéquation entre la formation et les réalités du terrain. Les résultats des questions 8 et 9 y afférentes ont permis de voir que 76 % des enseignants pensent que leur formation complémentaire ou supplémentaire a influencé positivement leurs prestations sur le terrain.

S'agissant de la question d'adéquation, 83,13 % des répondants se disent en partie satisfaits de leur formation tandis que 15,66 % se disent satisfaits. Seulement 1,2 % ne voit aucune adéquation entre la formation et l'exigence professionnelle.

Les critères d'appréciation de l'efficacité de l'enseignement de l'EPS, dégagés au niveau de la question n°10 ont permis aux enseignants d'en faire un classement par ordre de priorité.

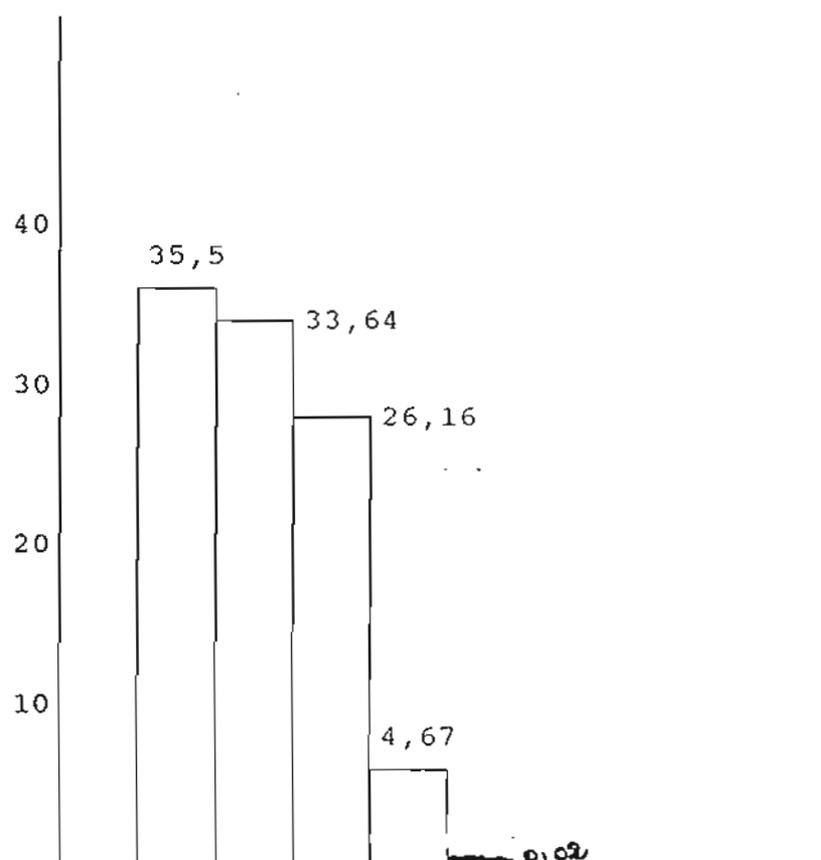


Figure n°13 Répartition des enseignants selon les critères d'appréciation retenus pour une bonne formation

-	Qualité de la formation	:	35,5 %
-	Infrastructures de l'établissement	:	33,64 %
-	Initiative de l'enseignement	:	26,16 %
-	Niveau de la formation	:	4,67 %
-	Encadrement de l'inspection pédagogique	:	0,02 %.

Il ressort de ces résultats que les enseignants ne considèrent pas l'encadrement de l'inspection pédagogique comme support d'efficacité de l'enseignement. L'explication large de la nouvelle option de l'inspection pédagogique s'avère nécessaire afin de rassurer les enseignants qui évoluent toujours sous la hantise de la sanction de la note.

Le critère du "niveau de la formation" quoique classé en avant dernière position a été repris à la question n°11 (les nombreuses questions vécues sur le terrain peuvent être aplanies en mettant l'accent sur la formation des profils suivants) :

Pourcentage  
des réponses

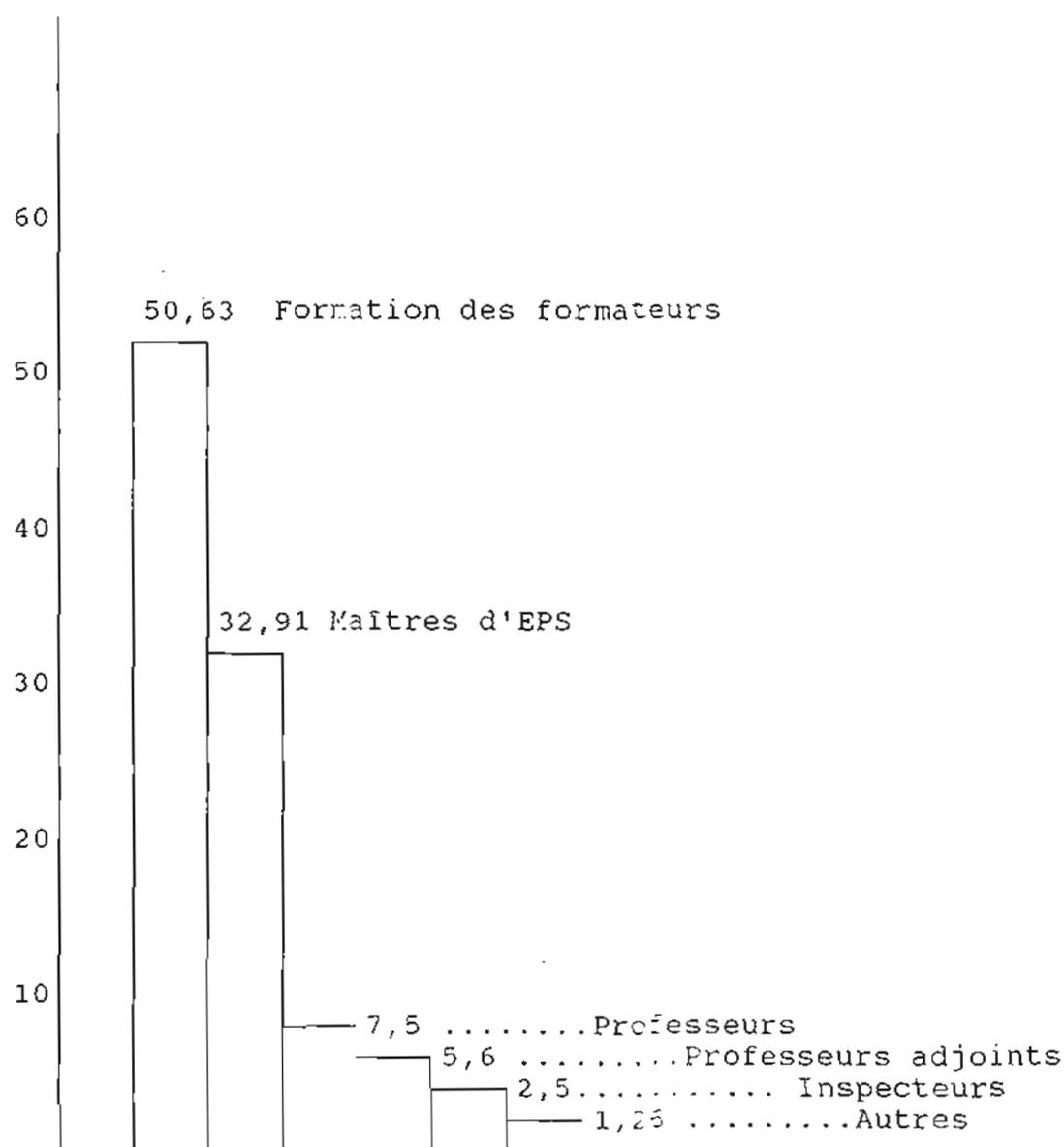


Figure n°14 Répartition des enseignants selon leur critère de détermination de la formation efficiente

La Figure n°14 fait ressortir que les enseignants insistent sur la formation des formateurs pour résoudre les difficultés rencontrées sur le terrain. Par ailleurs, on constate selon les résultats, que la formation des inspecteurs (2,3 %) est caduque. Il importe donc que le rôle de l'inspecteur de la jeunesse et des sports soit redéfini ou précisé.

En dehors des formations déjà acquises, quelles sont celles qui vous semblent réalisables sur place ?

Cette question ouverte avait pour but de savoir si l'Institut National des Sports de Ouagadougou pouvait ouvrir efficacement d'autres formations.

Les réponses sont assez disparates, mais la formation des professeurs d'EPS a été retenue par 45,20 % des répondants.

Ils justifient leur choix par le fait que :

- Le Burkina Faso soit plus outillé que d'autres pays qui accueillent cette formation,
- Le Burkina Faso dispose de cadres pour le faire
- le coût de la formation sur place se trouvera minimisé
- les professeurs adjoints d'EPS pourront accéder ainsi au Professorat d'EPS
- il suffit de former des formateurs.

Par ailleurs, 21,9 % pensent à d'autres formations telles que les arbitres et entraîneurs, les stages, la formation des enseignants du primaire, la formation des agents techniques de sport de compétition et en soins médicaux.

Par contre, 12,32 % n'y voient aucune formation possible. Ils évoquent la compétence des formateurs. 6,84 % pensent au contraire que toutes les formations sont réalisables à l'INS, car c'est une question de volonté politique et cela réduirait le coût tout en augmentant le nombre de places.

5,47 % ne seraient pas surpris de voir s'ouvrir à l'INS la formation des inspecteurs et celles des formateurs.

2,73 % seraient plutôt intéressés par la formation des chercheurs.

Des vœux les plus pieux aux ambitions les plus réalistes, on retiendra que la formation des professeurs d'EPS de l'INS tend à être un souhait général.

Enfin, les questions 14 et 15 viennent sonder le niveau de satisfaction des enseignants dans l'exercice de leur métier. Quand nous connaissons l'importance de la motivation dans le travail, il n'est pas permis de l'occulter.

N° 14 : S'il vous était donné la possibilité d'une réorientation professionnelle, quelle serait votre attitude ? Continuer ou changer ?

Il ressort de l'exploitation des réponses que 65,13 % ont choisi de continuer dans leur lancée tandis que 34,86 % souhaiteraient déposer le tablier.

Si la majorité désire poursuivre l'exercice de leur métier, il faut noter que la fraction des enseignants mécontents est très importante. Il faut agir vite dans le sens du redressement de cette situation.

Ceux qui ont choisi de continuer (65,13 %) se justifient par :

- |  |         |
|--|---------|
| - la vocation  | 38,27 % |
| - leur engagement  | 17,58 % |
| - l'aide des jeunes à sortir de la menace morale (valeurs, moeurs) | 1,03 %  |
| - le gain des indemnités et de la promotion                        | 1,03 %  |
| - le souci de se hisser plus haut                                  | 5,17 %  |
| - l'amélioration des problèmes liés à l'EPS                        | 1,03 %  |

Au contraire, les raisons évoquées par ceux qui désirent changer de métier (34,86 %) sont aussi diverses.

- Promotion difficile (accès aux catégories supérieures) 5,9 %
- Clivage social du ministère et blocage des jeunes 3,54 %
- métier non valorisé par le monde extérieur 2,36 %
- manque de conscience professionnelle dans le corps 2,36 %
- manque d'accès aux recherches 1,77 %
- manque de statut 1,18 %.

Viennent ensuite à égalité les autres raisons suivantes :

- Infrastructures insuffisantes et effectifs pléthoriques des classes 0,59 %
- Défi de la mission d'enseigner ou d'entraîner
- métier ingrat 0,59 %
- mauvaise politique de formation des cadres 0,59 %
- manque de débouchés à d'autres spécialistes 0,59 %
- besoin d'accomplissement dans un autre secteur 0,59 %.

L'organisation de la carrière et la dynamique générale du département affectent négativement l'action des enseignants sur le terrain.

En plus, on retrouve des raisons déjà évoquées par les élèves (métier non valorisé, métier ingrat).

A travers les préoccupations des animateurs de l'EPS, on se rend compte qu'on ne peut garantir l'émergence de cette discipline sans apporter des changements qualitatifs. Ces changements devraient intervenir très rapidement au niveau :

- des rapports qui lient les agents et leur administration directe
- de l'organisation de la promotion interne au risque de voir le nombre d'insatisfaits augmenter
- des contenus de la formation afin qu'elle soit en constante adaptation aux réalités du terrain.

**CONCLUSIONS**

**ET**

**RECOMMANDATIONS**

La situation économique des états africains se traduit aujourd'hui par l'adoption des programmes d'ajustement structurel. Ce contexte particulièrement difficile naît au moment où nos pays identifient clairement les meilleures voies de leur développement. Si moyens pouvaient !

Tout programme ambitieux sans l'intervention des puissances financières risque de mourir à l'Etat de projet. Ce dilemme embarrasse aujourd'hui nos gouvernants qui sont condamnés à trouver les moyens de leur politique.

Les résultats de notre recherche interpellent nos dirigeants au premier chef.

En effet, l'importance de l'EPS n'est perçue par les élèves qu'à travers, ses aspects ludiques et hédoniques. Une grande proportion des élèves la classe au dernier rang. Cette perception de la discipline affecte même l'image de l'enseignant. L'EPS devra donc être orientée vers les besoins réels d'épanouissement des jeunes. En intéressant la jeunesse scolaire et non scolaire à la pratique de l'EPS, on donnerait des chances d'émergence à cette discipline.

Il ressort des résultats de ce travail que ni la formation initiale, ni la formation supplémentaire ou complémentaire n'ont semblé avoir apporté des solutions heureuses aux problèmes de l'enseignement.

D'ailleurs, l'expérience montre que la forme de pratique actuelle de l'EPS doit être revue. En effet, l'augmentation du taux de scolarité et partant des effectifs des classes, ne permettent plus de faire découvrir efficacement aux élèves, certaines activités sportives. Le lancer de poids, de javelot, de disque, le grimper sont entre autres des épreuves qui ne rencontrent pas la bénédiction des élèves.

Au lieu d'enfermer les élèves dans l'apprentissage de techniques qui ne les amèneront nulle part, l'EPS doit susciter un intérêt constant et provoquer un épanouissement complet de l'individu.

Il serait donc souhaitable qu'une étude approfondie soit faite pour détecter les activités physiques et sportives de notre terroir, capables de replacer l'enfant dans son univers culturel.

#### 1. De la formation des maîtres d'EPS

Ainsi, l'enseignement de la pédagogie sera recentré vers un style démocratique et créatif afin que les enseignants puissent amener les élèves à faire preuve de créativité et d'initiative.

Le maître ne sera plus seulement l'enseignant reproducteur de modèle, mais un véritable animateur capable de s'adapter à tous les contextes qui se présentent à lui.

Avant l'ouverture de l'INS en Octobre 1976, une étude prospective faisait ressortir que le recrutement de 20 élèves maîtres par an pendant 20 ans (1976 à 1996) devraient mettre fin au manque crucial des cadres d'exécution.

A 4 ans de la fin de cette période considérée nous pouvons dire que cet objectif sera atteint à terme, malgré l'interruption de ce recrutement de 1985 à 1988 et l'accroissement rapide du nombre d'établissements secondaires.

Il serait souhaitable que ce rythme de recrutement initialement prévu soit maintenu jusqu'en 1976.

#### 2. De la formation des professeurs adjoints d'EPS

Dans l'analyse de la formation à l'INS de Ouagadougou, nous avons montré que la formation des professeurs adjoints a raté ses objectifs.

Deux voies me semblent possibles pour replacer les professeurs adjoints dans le contexte de leur mission.

- a) La formation des professeurs adjoints peut prendre l'orientation des professeurs de sport. Cette formule profite surtout au sport d'élite. Elle permet aussi aux enseignants d'EPS de valoriser et

de rentabiliser leurs prestations dans le secteur civil. Dans ce cas, le professeur adjoint pourrait être totalement ou partiellement impliqué dans le secteur civil selon ses compétences.

Le premier inconvénient de cette formule est le manque de formateurs compétents pour assurer une formation de qualité. Or l'intervention des cadres de la coopération française devient de plus en plus limitée dans les institutions scolaires et professionnelles. Le second inconvénient vient du fait que l'enseignement de l'EPS risque d'être desservi au profit du sport civil.

- b) La formation des professeurs peut aussi se faire en relation avec les fédérations qui expriment leurs besoins au ministère de tutelle. Les quotas des profils sont déterminés avant le concours. La dominante sportive marquera le programme de formation.

A ce niveau, le professeur adjoint devra compléter ses charges horaires d'enseignement par des interventions obligatoires dans les clubs. Cette situation me semble la mieux adaptée au contexte actuel de notre sport national.

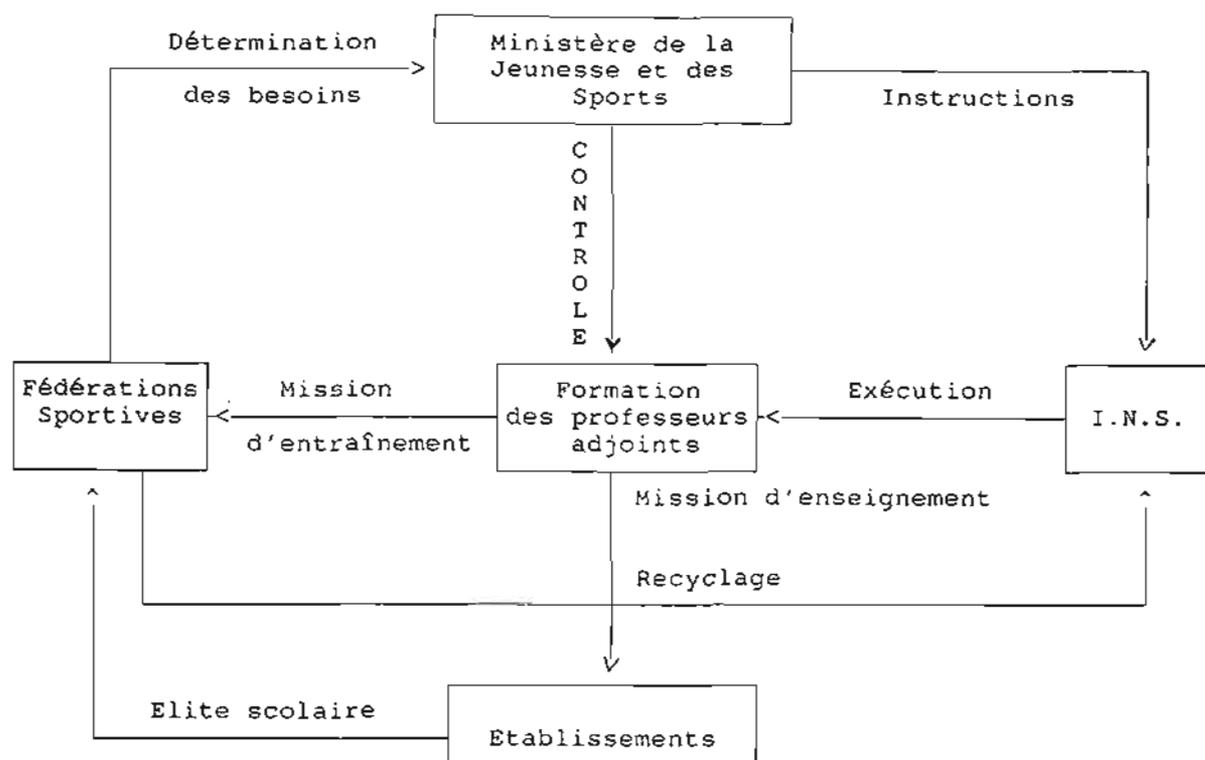


Figure 15 Démarche d'identification du profil des professeurs adjoints et stratégies de leur formation et de leur utilisation (mission)

### 3. De la formation des professeurs d'EPS

La formation des professeurs certifiés d'EPS a été jusque là assurée tantôt par des bourses nationales, tantôt par des bourses étrangères (CONFEJES, FAC).

Compte tenu du contexte économique, l'INS de Ouagadougou peut ouvrir la filière du professorat d'EPS, comme l'ont déjà fait certains instituts nationaux plus jeunes. En effet, les conclusions de notre étude ont mis en évidence que la majorité des répondants ont un avis favorable sur l'ouverture de cette formation à l'INS, ce qui permettra en même temps la promotion des professeurs adjoints d'EPS.

Pour ce faire, un protocole d'accord pourrait lier l'INS à l'université dans le cadre des interventions des professeurs. Le rattachement de l'INS à l'université à d'autres exigences qui limiterait ou générerait les actions de l'INS.

Toute formation assurée sur place peut être adaptée à la situation économique du pays.

#### 4. De la formation des formateurs

Notre attention a été surtout attirée par les enseignants interrogés au sujet des formateurs. L'intervention de ceux-ci à l'INS s'est révélée insatisfaisante au vu des résultats de l'étude. Cependant, à la décharge de ces intervenants, il n'y a pas eu d'ouverture conséquente leur permettant de répondre efficacement à l'exécution de leur tâche.

L'élévation du niveau des formateurs est une impérieuse nécessité. Elle est même prioritaire et urgente.

Mais très généralement, les bourses destinées à ces formations sont accordées aux instituts à vocation régionale. On observe cependant un début de démocratisation de ces bourses au profit des instituts nationaux. La rareté de ces bourses doit nous amener à exploiter d'autres possibilités. Avec la décentralisation de l'enveloppe de poste au niveau de la coopération française, des bourses techniques de courte durée allant de 2 à 6 mois sont octroyées pour le perfectionnement des cadres.

Une investigation à ce niveau pourrait permettre l'envoi de plusieurs formateurs en stage et parallèlement encourager des formations plus longues pour la recherche (Doctorat, Maîtrise, etc).

Ces formateurs, nantis à leur retour d'un esprit plus ouvert dans leur matière, peuvent facilement opérer un transfert quand il s'agira d'explorer des activités sportives originales ou authentiques à proposer aux stagiaires.

#### 5. De la formation des inspecteurs

L'interruption de la formation des inspecteurs de la jeunesse et des sports a contribué au laisser-aller de l'enseignement de l'EPS dans les établissements. En 30 ans, le Burkina Faso a formé 14

inspecteurs dont 7 sont actuellement hors des circuits de l'EPS (retraite ou détachement).

La mission des inspecteurs s'est heurtée à la compréhension des enseignants. Cela est dû, entre autres au fait que le contrôle de l'enseignement de l'EPS a été inexistant pendant de longues années d'une part, l'image de l'inspecteur, ses relations avec les enseignants d'autre part. Les 6 inspecteurs disponibles en juin 1991 ne pourront certainement pas relever le déficit dans l'immédiat. Cependant, il est souhaitable d'organiser au profit des enseignants d'EPS un séminaire d'échange sur le contrôle pédagogique pour leur redonner confiance. En plus de cela, l'orientation de l'inspection pédagogique doit être revue.

En effet, la formation des inspecteurs doit être orientée vers la pédagogie pour ceux issus de l'éducation physique et vers la jeunesse et l'animation pour ceux issus de l'éducation populaire.

Nous devons tirer les leçons de formations généralistes. Au Burkina Faso, ces deux secteurs (éducation physique et éducation populaire) attendent d'être balisés. Il s'agira alors :

- d'envoyer les candidats vers des centres spécialisés,
- d'organiser des stages sur place pour ceux qui sont en poste.

Ces inspecteurs ne se contenteront pas à leur retour de vérifier que les modèles sont bien reproduits par les enseignants, mais devront s'impliquer à fond dans la formation continue de ces derniers.

Au niveau du contrôle pédagogique, le nombre encore insuffisant des inspecteurs sur le terrain ne permet pas de couvrir la carte scolaire dans l'immédiat.

Pour gagner du temps, le contexte actuel se prête à la nomination de conseillers pédagogiques régionaux et provinciaux. Ils seront choisis parmi les professeurs certifiés ou les professions adjoints d'EPS acquis à la cause de l'EPS et justifiant d'une certaine expérience dans leur profession.

Chargés de tâches de coordination et de concertation permanente avec les enseignants, ces conseillers font parvenir périodiquement à une cellule centrale (équipe d'inspecteurs ou toute autre personne dont la compétence est jugée utile), les suggestions et les préoccupations exprimées par les enseignants.

La cellule centrale examine, synthétise et conçoit des stratégies pédagogiques en rapport avec la pédagogie et le contexte du moment. Ce travail est communiqué à l'INS qui doit s'en inspirer dans l'élaboration de ses programmes pour préparer ses futurs enseignants.

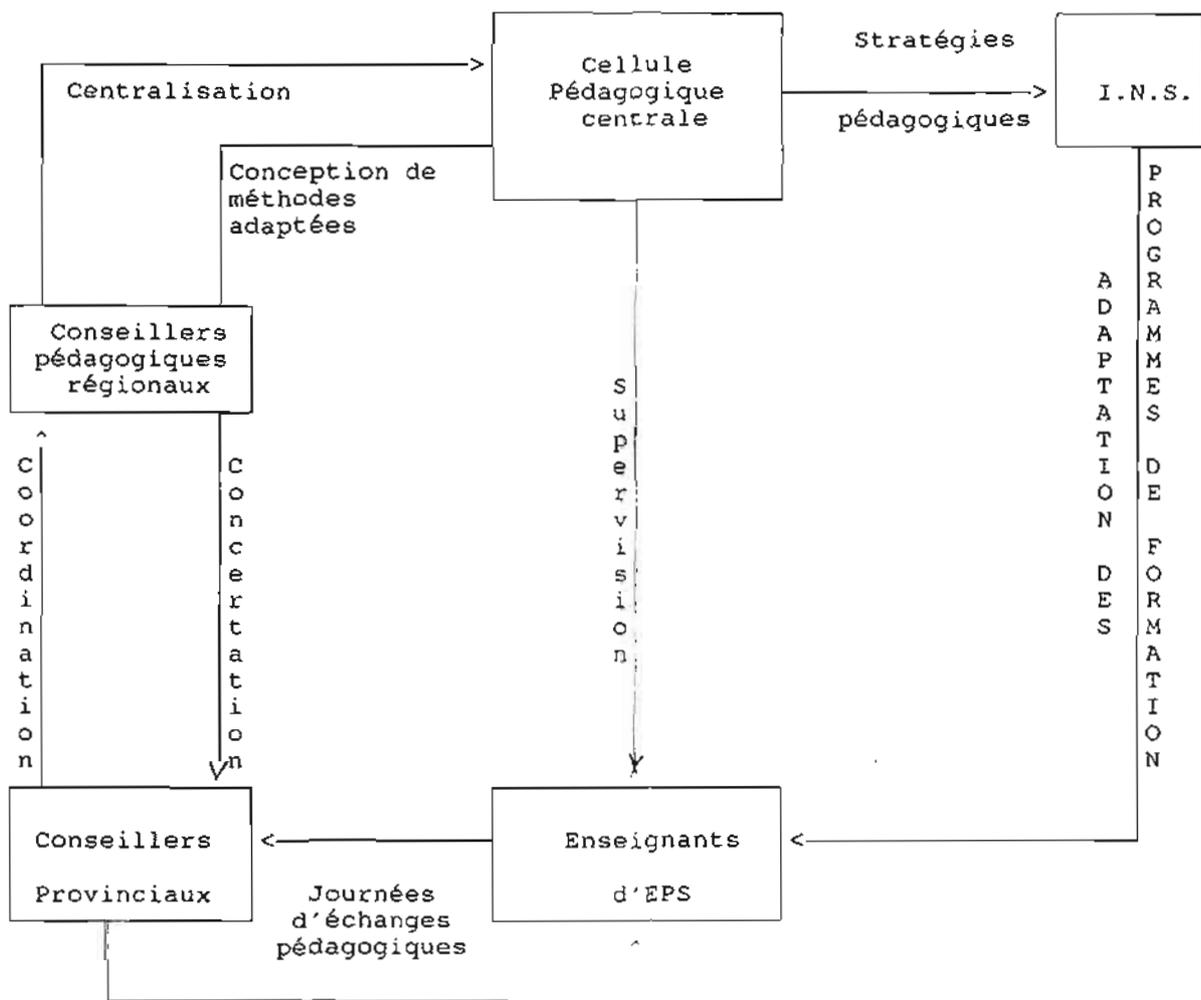


Figure N°16

Dynamique structurelle et fonctionnelle de la supervision

Quant à l'enseignement, la vieille approche fondée sur le style de commandement doit laisser lentement la place à une vision moderne, mieux adaptée à la pensée éducative contemporaine. Il faut permettre aux enfants de s'adonner aux activités de leur choix.

Ainsi, les notions de base des différentes disciplines se feront au primaire et tout au plus au premier cycle. Cela suppose que le travail de formation des instituteurs en technique d'animation sportive se poursuive sans interruption.

Au second cycle, l'EPS devra tendre vers une activité optionnelle à travers le sport éducatif. Il s'agit d'amener les enfants à maîtriser les techniques nécessaires à la pratique du sport dans le quartier ou dans la vie future.

L'article 3 de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport dispose à cet effet : "Les programmes d'EPS doivent être conçus en fonction des besoins et des caractéristiques personnels des pratiquants ainsi que des conditions institutionnelles, culturelles, socio-économiques et climatiques de chaque pays. Ils doivent donner la priorité aux besoins des groupes défavorisés au sein de la société".

En clair, l'EPS ne doit plus se limiter seulement au public scolarisé.

#### 7. Du recrutement des enseignants d'EPS par les établissements privés

Aussi longtemps que les chefs d'établissements privés continueront à recruter des enseignants non qualifiés, la portée de nos actions en faveur de l'EPS restera limitée. Selon l'article 4 de la charte précitée, "l'ensemble du personnel qui assume la responsabilité professionnelle de l'éducation physique et du sport doit posséder les qualifications et la formation appropriées. Il doit être recruté avec soin en nombre suffisant et bénéficier d'une formation préalable et d'un perfectionnement continu afin de garantir les niveaux de spécialisation adéquats.

Un personnel bénévole, convenablement formé et encadré, peut apporter une contribution inestimable au développement global du sport et encourager la participation de la population à la pratique et à l'organisation des activités physiques et sportives.

Des structures appropriées doivent être créées pour la formation du personnel de l'éducation physique et du sport. Le personnel ainsi formé doit être doté d'un statut ou rapport avec les fonctions qu'il assume".

En nous inscrivant dans cette perspective, il y a lieu de prévoir un créneau pour la formation minimale des enseignants sans qualifications.

Cette expérience peut se faire sur une période transitoire de deux ans à l'issue de laquelle, il sera demandé une contribution matérielle et financière des établissements bénéficiaires de la formation de leur personnel.

L'Université Populaire Africaine (U.P.A.)<sup>1</sup> aura ici un rôle déterminant à jouer dans l'encadrement des candidats libres afin que l'EPS ne semblent plus aux yeux de ceux-ci une simple formalité.

Les conseillers pédagogiques provinciaux assureront le contrôle du recrutement des enseignants d'EPS des établissements privés et rendront compte aux conseillers régionaux.

Chaque année la Direction des Etudes et de la planification, grâce à l'ordinateur dont elle dispose saisira toutes les données y afférant pour les besoins de contrôle.

Ces mesures conservatoires spécifiques à l'EPS visent à donner à la discipline une certaine crédibilité.

Afin d'impliquer et d'associer les chefs d'établissement à l'EPS, les coordonnateurs des établissements tiendront à leur disposition

---

<sup>1</sup>. UPA : Organisation d'enseignants (toutes disciplines confondues) dispensant des cours aux candidats libres.

Un personnel bénévole, convenablement formé et encadré, peut apporter une contribution inestimable au développement global du sport et encourager la participation de la population à la pratique et à l'organisation des activités physiques et sportives.

Des structures appropriées doivent être créées pour la formation du personnel de l'éducation physique et du sport. Le personnel ainsi formé doit être doté d'un statut ou rapport avec les fonctions qu'il assume".

En nous inscrivant dans cette perspective, il y a lieu de prévoir un créneau pour la formation minimale des enseignants sans qualification.

Cette expérience peut se faire sur une période transitoire de deux ans à l'issue de laquelle, il sera demandé une contribution matérielle et financière des établissements bénéficiaires de la formation de leur personnel.

L'Université Populaire Africaine (U.P.A.)<sup>1</sup> aura ici un rôle déterminant à jouer dans l'encadrement des candidats libres afin que l'EPS ne semblent plus aux yeux de ceux-ci une simple formalité.

Les conseillers pédagogiques provinciaux assureront le contrôle du recrutement des enseignants d'EPS des établissements privés et rendront compte aux conseillers régionaux.

Chaque année la Direction des Etudes et de la planification, grâce à l'ordinateur dont elle dispose saisira toutes les données y afférant pour les besoins de contrôle.

Ces mesures conservatoires spécifiques à l'EPS visent à donner à la discipline une certaine crédibilité.

---

<sup>1</sup>. UPA : Organisation d'enseignants (toutes disciplines confondues) dispensant des cours aux candidats libres.

Afin d'impliquer et d'associer les chefs d'établissement à l'EPS, les coordonnateurs des établissements tiendront à leur disposition les rapports complets sur l'exécution du programme annuel et les différentes difficultés y afférant.

Les suggestions éventuelles recueillies seront transmises par les conseillers pédagogiques à la cellule centrale pour toutes fins utiles. Le système de récompense basée sur le mérite pourrait permettre ainsi à certains enseignants de bénéficier de stage ou de bonification dans leur avancement d'échelon.

La prise en compte de l'efficacité de l'enseignement de l'EPS doit s'étendre au-delà de l'institution scolaire.

Les enseignants d'EPS garderont toujours à l'esprit que leur personnalité constitue pour le proviseur, l'élève ou le profane, le repère immédiat par lequel s'opère la mesure de l'importance de l'EPS.

Ainsi, la création d'une revue pédagogique des enseignants pourrait mieux accréditer l'enseignant d'EPS.

Par ailleurs, la reconnaissance et l'assistance effective de l'Association Nationale des Enseignants d'EPS du Burkina Faso créée lors du dernier séminaire aideraient les enseignants à mieux harmoniser leurs actions.

Concernant l'INS, il est important de noter que, hormis le décret de sa création et le règlement intérieur, aucun texte législatif ou réglementaire n'est disponible. Ce vide juridique est à combler.

L'organisation de la formation ainsi que les modalités d'obtention des différents diplômes devraient être consignés par un ensemble de textes officiels qui tiendront compte de l'évolution de la formation.

Dans le projet des missions de l'INS, il avait été prévu l'ouverture d'autres sections.

L'audience de l'INS pouvait être renforcée par :

- la création d'un département de recherches
- l'ouverture d'un centre médico-sportif
- l'affectation du laboratoire de l'audio-visuel en souffrance dans les locaux du ministère de tutelle.

A l'impossible nul n'est tenu. Cependant, la réalisation de tels projets requiert une volonté politique affichée.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES

Legrand, F. G., Lagadegaillerie, J., Traité de l'éducation physique - L'éducation physique au XIXe siècle, collection Bourrelier, Librairie Armand Colin, Paris, 1970

### MEMOIRE

SANE, O., Niveau de satisfaction des élèves à l'égard des cours d'éducation physique, Laval, 1988

### THESES DE DOCTORAT DE 3e CYCLE

Mousellier, A. La formation des professeurs d'éducation physique et sportive au Sénégal, Lyon, 1985

SOW, M., Contribution à l'étude interculturelle du statut des corps en milieu scolaire sénégalais pour une redéfinition des pratiques d'éducation physique et sportive, Toulouse, 1985.

### DOCUMENTS

1. Charte internationale de l'UNESCO sur l'éducation physique et sportive
2. Analyse de l'enseignement de l'EPS au Burkina Faso (DEPS)
3. Etude comparative des tendances de l'éducation physique en RFA et aux USA (Moussé Dior Diop)

4. Rapport de rentrée année scolaire 1975-1976 (Directeur Général de l'EPS - Burkina Faso)
5. Asvant projet d'étude comparative des actions réalisées au cours des deux périodes, l'une allant de l'indépendance jusqu'en 1983, l'autre sous la RDP (Révolution Démocratique et Populaire) par Eugène Compo.
6. Note sur l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (Paul BOUDA, Directeur Général de la Jeunesse et des Sports).
7. Projet de création d'une cellule d'assistance pédagogique (Service de la DSSU).

## **ANNEXES**

# Annexe n°1

## CHERS COLLEGUES

En vue de me permettre d'approfondir mes réflexions sur la formation des Cadres d'EPS (objet de mon thème) et d'approcher au maximum les attentes des uns et des autres en matière de formation, je vous prie de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous, en gardant à l'esprit que l'objectivité et la précision de vos réponses auront un éclairage certain sur le projet. Tout en me rassurant de votre prompt collaboration, je vous souhaite un bon séminaire et un bon retour dans vos postes respectifs.

Merci d'avance.

1. Avez-vous bénéficié des cours d'EPS avant votre formation professionnelle ?

OUI

NON

2. Si OUI, dans quel cycle ?

Primaire

Premier cycle

Second cycle

Université

3. Votre niveau d'étude en accédant pour la première fois à un institut de formation

BEPC

2nd cycle  
(Préciser la classe)

Université  
(Préciser le niveau)

4. Avez-vous travaillé dans un secteur public ou privé avant votre entrée à cet Institut ?

OUI

NON

5. Comment appréciez-vous votre formation ?

Très Bien

Bien

Moyen

Mauvais

6. Une bonne formation doit dépendre de :  
(classez par ordre d'importance en mettant un numéro dans chaque case)

- La disponibilité des stagiaires
- L'option politique
- La durée de la formation
- Du nombre de stagiaires
- De la compétence des formateurs
- Du niveau des stagiaires

7. Avez-vous poursuivi d'autres formations après votre formation de base ?  
(Précisez la ou les formations concernées)

- Educateurs Sportifs
- Conseiller Sportif
- Professorat Adjoint d'EPS
- Professort d'EPS

8. Ces formations supplémentaires ont-elles influencé positivement votre prestation sur le terrain ?

- Beaucoup                       Peu                       Aucunement

9. Votre formation semble-t-elle répondre aux réalités du terrain ?

- Totalement                       En partie                       Sans objet

10. L'efficacité de l'enseignement de l'EPS repose sur :  
(classez par ordre de priorité)

- Les infrastructures de l'établissement
- La qualité de la formation
- Le niveau de la formation
- L'encadrement de l'Inspection Pédagogique
- L'initiative de l'enseignant

11. Les nombreuses difficultés vécues sur le terrain peuvent être aplanies en mettant l'accent sur la formation :

- |                           |                          |                            |                          |
|---------------------------|--------------------------|----------------------------|--------------------------|
| Maîtres d'EPS             | <input type="checkbox"/> | Professeurs Adjoints d'EPS | <input type="checkbox"/> |
| Professeurs d'EPS         | <input type="checkbox"/> | Inspecteurs                | <input type="checkbox"/> |
| Formateurs des Formateurs | <input type="checkbox"/> | Autres (Précisez)          | <input type="checkbox"/> |

12. En dehors de celles déjà acquises, quelles sont les formations qui vous semblent réalisables sur place ?

13. Justifiez votre réponse.

14. S'il vous était donné la possibilité d'une réorientation professionnelle, quelle sera votre attitude ?

Continuer

Changer

15. Justifiez votre choix.

## Annexe n°2

Le questionnaire ci-dessous doit être rempli avec soins et précisions. Ce travail se fera sans l'aide de votre camarade. Toutes les réponses seront personnelles.

Etablissement : .....

Classe

Sexe   
(mettez M ou P  
dans la case)

1. Avez-vous eu des cours d'EPS depuis que vous êtes dans cet établissement ?

OUI

NON

2. Par qui avez-vous été enseigné ?

- Par un enseignant d'EPS

- Par un bénévole de l'établissement ou  
venu d'ailleurs (mettez une croix dans  
la case de votre réponse)

3. Combien d'heures d'EPS avez-vous par semaine ?

1 heure

2 heures

3 heures

Aucune heure

4. Souhaitez-vous que ces heures soient :  
(mettez une croix dans la case correspondant à votre réponse)

Augmentées

Diminuées

Maintenues

Supprimées

Facultatives

5. Dites pourquoi vous avez choisi cette réponse en quelques lignes ?

---

---

---

---

---

---

---

6. Qu'est-ce que c'est que l'EPS pour vous ?

Une activité de détente avant ou après les autres cours

Une matière comme les autres matières

Une matière sans importance

Une matière très importante

7. Quel est le nombre de matières que vous avez eu au programme l'année scolaire écoulée ? (mettez le nombre dans cette case)

8. Selon votre classement, quel est le rang que vous attribuez à l'EPS sur l'ensemble de ces matières ?

(mettez le rang dans cette case)

9. Les cours d'EPS sont :

Très intéressants

Assez intéressants

Peu intéressants

Ennuyeux

10. Qui vous a parlé de l'EPS pour la première fois ?

Un ami  Un professeur d'EPS  La radio   
La télévision  Les journaux  Un professeur d'autres matières

11. Combien de professeurs d'EPS avez-vous eu depuis que vous êtes au secondaire ?

12. Quand vous avez des problèmes privés, à quel professeur vous confiez-vous dans l'établissement ?

13. Quelle idée faites-vous d'un enseignant d'EPS ?

---

---

---

---

---

14. Avez-vous des informations sur les études en EPS ?

OUI  NON

15. Qui vous en a parlé ?

16. Désirez-vous poursuivre des études en EPS plus tard ?

OUI  NON

17. Justifiez votre réponse.

---

---

---

---

# Annexe n°3

## BURKINA FASO

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS

Le Camarade SAWADOGO Lédi Ousmane  
Elève-Inspecteur à l'INSEPS de Dakar

-----  
Aux Camarades Directeurs Régionaux  
de la Jeunesse et des Sports

Lors du séminaire des enseignants d'EPS tenu à Ouagadougou du 19 au 21 Septembre dernier, j'avais soumis aux enseignants d'EPS un questionnaire relatif au thème de réflexion que je me suis proposé pour mon mémoire de fin de stage.

Ce second questionnaire élaboré à l'intention du monde scolaire du secondaire vient en complément d'une série d'investigations.

Aussi, vous serais-je très reconnaissant des dispositions utiles que vous voudrez bien prendre pour me faire remplir. Ce questionnaire, par le biais des enseignants d'EPS dont les établissements les classes et le nombre d'exemplaires sont mentionnés sur les chemises.

Pour des impératifs matériels, le nombre d'exemplaires envoyés à chaque classe est dérisoire. Cependant, si l'enseignant le désire, il peut demander aux élèves qui n'ont pas reçu d'exemplaire, de répondre directement sur une feuille en indiquant le numéro du questionnaire.

Mon départ étant prévu pour le 4 Novembre, vous me ferez parvenir votre colis à la Direction de l'Education Physique et Sportive (DEPS) qui se chargera de me le remettre ou de l'examiner à Dakar après mon départ.

Vous voudrez bien mentionner sur le colis l'adresse suivante :

Camarade SAWADOGO Lédi Ousmane  
s/c Direction de l'Education  
Physique et Sportive (DEPS)

En vous remerciant de votre indéfectible collaboration, je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les plus distingués.

SAWADOGO Lédi Ousmane

ANNEXE 4

La Camarade Directrice Régionale  
de la Jeunesse et des Sports  
du Centre

Au

Camarade Coordonnateur  
des Enseignants secondaires  
publics et privés du Kadiogo

Objet : Enquête pour la réalisation  
d'un mémoire de fin de stage

Dans le cadre de la recherche des éléments de son Mémoire de fin de stage de formation d'inspecteur de la Jeunesse et des Sports, un collègue a élaboré le présent questionnaire à l'intention des élèves des établissements secondaires du Burkina Faso.

En vue de lui permettre de réunir les résultats de ses investigations, je vous serais très reconnaissant des dispositions que vous jugerez utiles de prendre pour faire remplir ledit questionnaire par les élèves des établissements et des classes indiquées sur les chemises.

Les plis seront attendus à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports du Kadiogo le Vendredi 25 Octobre 1991 au plus tard.

Tout en vous remerciant de votre indéfectible collaboration, je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La Directrice Régionale  
de la Jeunesse et des Sports

Guigma Mariam Gisèle

Annexe n° 5

BURKINA FASO

-----  
MINISTRE DES ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT  
SECONDAIRE GENERAL

002323

N° 91- /ESSRS/SG/DESG

Ouagadougou, le 30 OCT. 1991

*Le Directeur de l'Enseignement  
Secondaire Général*

**Objet :** Autorisation pour recher-  
cher des informations  
auprès des services de la  
D.E.S.G.

**Réf. :**

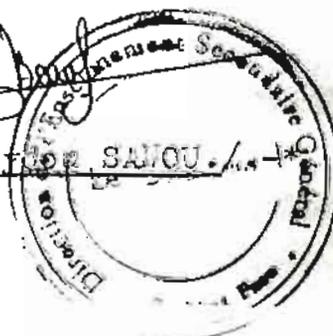
\_-)\_u

Camarade SAWADOGO Lédi  
Cusmane élève-Inspecteur à  
l'INSERPS de Dakar S/C du  
Camarade Directeur de l'Edu-  
cation Physique et Sportive.

Comme suite à votre lettre en date du  
23 Octobre 1991, j'ai l'honneur de vous faire connaître  
que vous êtes autorisé à avoir accès aux services de la  
Direction de l'Enseignement Secondaire Général afin  
d'y rechercher les informations nécessaires à la pré-  
paration de votre mémoire de fin de stage.

LA PATRIE OU LA MORT, NOUS VAINCRONS !

Baworo Serron SANOU



portant création d'un Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports.

**EXERCICE N° 6**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Proclamation du 8 février 1974 ;
- VU l'Ordonnance n° 74-001/PRES du 8 février 1974 ;
- VU le Décret n° 76/031/PRES du 9 février 1976, portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-036/PRES du 20 février 1976, portant définition des Secteurs ministériels ;
- VU le Décret n° 76/225/PRES/JS du 30 juin 1976, portant réorganisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- VU le Décret n° 75/132/PRES/JSC du 6 avril 1975, portant création d'un Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports ;

SUR proposition du Ministre de la Jeunesse et des Sports ;  
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 2 juin 1976,

           E C R E T E :

**ARTICLE 1er.** - Le Décret n° 75-132/PRES/JSC du 6 avril 1975 portant création d'un Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**ARTICLE 2.** - Il est créé, à Ouagadougou, un Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (I.N.J.E.P.S.)

**ARTICLE 3.** - Cet Institut est placé sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse et des Sports.

**ARTICLE 4.** - L'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports a pour mission :

- de former le personnel enseignant de l'Education Physique et Sportive ;
- de permettre, par la réalisation de stages, l'information, la formation et le perfectionnement des responsables animateurs et cadres dans le domaine de l'éducation permanente et de l'encadrement de la jeunesse et du sport ;
- d'être un Centre de Recherche, de Documentation et d'Information Technique et Pédagogique ;
- d'être une structure d'accueil pour les Stages de formation nationale ;
- d'être un Centre de contrôle et de recherche médicale sportive ;
- de créer toutes sections susceptibles de favoriser la réalisation de la politique définie par le Gouvernement dans les domaines de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports.

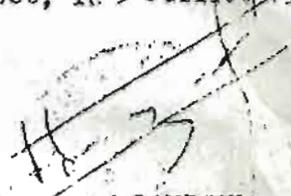
ARTICLE 4.- Un Arrêté fixera les statuts portant organisation et fonctionnement de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports.

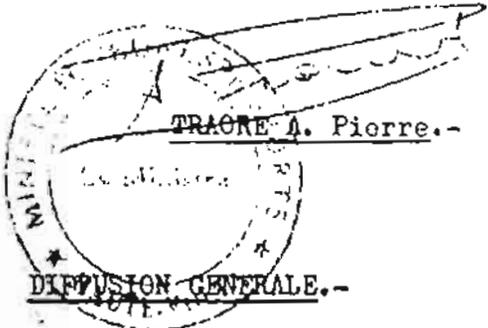
ARTICLE 5.- Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Ministre de la Fonction Publique et du Travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République./-

Par le Président de la République

OUAGADOUGOU, le 5 Juillet 1974

Le Ministre de la Jeunesse et des Sports

  
Général A. Sangoulé LAMIZANA.-

  
TRAORE A. Pierre.-

Le Ministre de la Fonction  
Publique et du Travail

  
Zoumana TRAORE.-

